

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 4 février 1918

N° 19

LE BUREAU DES VIVRES ACCUSE UN SURPLUS

Le dernier rapport annuel contient un état des dépenses et des recettes très satisfaisant.

L'état des dépenses et des recettes du bureau canadien des vivres, tel que soumis dans le rapport annuel des travaux du bureau pour 1918, accuse un surplus de \$39,751.19, produit surtout par la balance du revenu des licences ou permis. Le montant total des dépenses faites par le contrôleur des vivres, du 1er juillet 1917 au 31 janvier 1918, s'est élevé à \$131,143.34. Durant toute cette période, aucun argent n'a été retiré comme revenu, et une forte partie des dépenses a été consacrée au travail de propagande qui s'imposait pour bien faire comprendre à la population le système alors si peu connu de l'épargne de l'alimentation.

HONORAIRES DE PERMIS.

Dans le but de conduire le travail du contrôle des vivres d'une façon démocratique, nombre de comités ont été invités à Ottawa pour aviser le contrôleur quant aux meilleures méthodes à adopter afin d'assurer la plus grande quantité de vivres possible pour l'expédition d'outre-mer, tout en protégeant l'approvisionnement domestique. On a décidé d'exiger des honoraires de permis, afin que le coût de l'administration fût défrayé par les commerces intéressés plutôt que par le public en général. Le rapport des dépenses et des recettes pour la période écoulée entre le 1er février et le 31 décembre 1918, indique que le but proposé a été atteint. Au cours de cette période, on a déboursé \$24,066.70 pour encourager le mouvement des "soldats du sol", \$4,646.44 pour trouver une main-d'œuvre supplémentaire pour les travaux agricoles, \$76,278.46 pour fins éducationnelles et d'information, y compris la publicité, soit un total de \$104,991.60 dépensés pour travaux en dehors des opérations générales du bureau.

CONTRÔLE DES VIVRES.

Les trois moyens employés par le Bureau des vivres pour s'assurer le contrôle de la nourriture dans le Dominion, tel qu'indiqué dans la revue de ses activités en 1918, ont été les suivants:

RESTRICTIONS RÉTABLIES SUR DES IMPORTATIONS EN GRANDE-BRETAGNE

Un certain nombre d'articles sont remis sur la liste contrôlée après avoir été temporairement admis au pays.

LISTE DES MARCHANDISES AFFECTÉES PAR LA DÉCISION

Parlant des restrictions imposées sur les importations britanniques, la mission canadienne du commerce fait remarquer que certaines gens ont à tort prétendu que celles-ci tombaient sous le coup d'une ordonnance récente. Le fait est que, durant la guerre, la Grande-Bretagne avait adopté une liste assez générale d'importations limitées; le journal du Board of Trade britannique en avait publié la dernière liste officielle, le 24 janvier 1918. A la date du 14 novembre suivant, un groupe considérable de commodités diverses ont été exemptées et, le 27 décembre dernier, plusieurs autres restrictions ont été levées, surtout en ce qui concerne les machines.

On n'a pas prétendu à cette époque que ces exemptions pourraient être plus que temporaires. Aussi l'annonce des restrictions nouvelles rétablit pratiquement le contrôle des mêmes marchandises auxquelles on avait accordé temporairement une importation libre.

LA MISSION FRANÇAISE AU CANADA.

Les membres de la délégation française à la tête de laquelle se trouve le général Pau, qui est allé en mission en Australie et en Nouvelle-Zélande, retourneront dans leur pays par voie du Canada et seront les hôtes du Canada durant leur séjour dans ce pays.

La mission est attendue à Victoria, C.-B., vers le milieu de ce mois et à son arrivée se trouvera sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires Extérieures, qui représentera le Gouvernement et accompagnera la mission durant sa tournée au Canada. Elle passera environ vingt jours au Canada pendant lesquels elle visitera Victoria, Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec, où les membres de la mission prononceront probablement des discours devant le public.

Accompagnent le général Pau: M. André Siegfried, secrétaire général de la mission, le commandant d'André, et MM. Corbière, Leclercq-Motte, Mathieu et Bader.

La mission s'embarquera à New-York pour la France au commencement du mois de mars.

La Commission chargée du contrôle du sucre annonce qu'à dater du 24 février 1919, toutes les restrictions limitant l'importation et la vente des sirops, mélasses et autres articles du même genre, seront levées.

Les articles ci-dessous énumérés, dont l'importation avait été temporairement permise, seront remis sur la liste des importations prohibées à partir du 1er mars 1919 et on ne pourra les importer qu'après en avoir obtenu un permis spécial:

Acides gras.
Alcool méthylique.
Aluminium, poudre.
Aluminium, produits.
Appareils photographiques.
Armes à feu, carabines et fusils.
Articles plaqués et dorés.
Bains en métal, toutes sortes.
Bascules et balances de toutes sortes.
Bonnets et chapeaux.
Calandres et essoreuses.
Cartouches, toutes sortes et parties.
Chronomètres de toutes sortes, mouvements et parties.
Ciment.
Diatomite, ou terre infusoire.
Electrotypes.
Enveloppes de paille pour bouteilles.
Extincteurs chimiques.
Fil de lin et produits.
Habits, non imperméables.
Harmonicas de bouche.
Images, estampes, gravures et photographies.
Lorgnons et lunettes, complets, ne contenant pas d'or.
Machines à coudre.
Machines à nettoyer par le vide.
Machines à polir, planer ou mouler.

[Suite à la page 2.]

LA VALEUR DE NOTRE PRODUCTION ANIMALE TOUJOURS À LA HAUSSE.

D'après le rapport officiel du Bureau des vivres pour l'année 1918, la valeur de la production animale du Canada a été en augmentant pendant trois années de la guerre et le nombre des animaux d'alimentation sur les fermes canadiennes n'a cessé de s'accroître pendant la même période.

Valeur de la production animale du Dominion:

1916..	\$111,331,000
1917..	157,415,000
1918..	163,488,000

Augmentation des animaux d'alimentation au Canada:

Nombre de vaches laitières en 1914..	2,673,000
Nombre de vaches laitières en 1918..	3,324,000
Nombre d'autres bœufs en 1914..	3,363,000
Nombre d'autres bœufs en 1918..	6,507,000
Nombre de moutons en 1914..	2,058,000
Nombre de moutons en 1918..	3,037,000
Nombre de porcs en 1914..	3,434,000
Nombre de porcs en 1918..	4,289,000

1. Achat et exportation directs par les représentants des gouvernements alliés.

2. Licences accordées à tous les commerçants du pays et leur réglementation par ordonnance émises directement par le bureau, assurant la responsabilité personnelle des porteurs de licences.

3. Permis d'importation et d'exportation réglementant les commodités d'entrée et de sortie, qui ne sont pas régies par les achats des gouvernements alliés.

"Une autre classe de contrôle, intangible et difficile à définir, a été l'aide volontaire apportée par le peuple canadien, et surtout les femmes" ajoute le rapport. "Ce service a été si démesurément vaste qu'on ne saurait y référer qu'avec fierté et reconnaissance dans une revue comme celle-ci. C'est le pivot sur lequel s'est appuyé cet excellent esprit de volontariat qui a tant caractérisé le contrôle de la nourriture au Canada."

La revue complète de l'œuvre du Bureau des vivres est actuellement sous presse et elle sera publiée sous peu.

INSCRIPTION DES DEMANDES POUR GRAINES DE SEMENCE

Cette division du ministère de l'Intérieur fait maintenant ce travail dans le but de rendre service au colon — Méthode nouvelle.

Le bureau du revenu des graines de semence du ministère de l'Intérieur est actuellement occupé à recevoir et à inscrire les demandes de graines de semence faites par les détenteurs de terres fédérales non-patentées, d'après le nouveau système qui a été mis en vigueur pour les avances de cette année.

Dans le but de faire une économie dans les frais de distribution et de collection il a été décidé, à une conférence tenue à la demande de l'honorable Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur, entre les représentants de ce ministère, les représentants des gouvernements des provinces et de l'Association des banquiers du Canada, que le gouvernement garantirait à la banque le paiement des avances faites aux détenteurs de terres fédérales non-patentées.

D'après le système actuellement en vigueur, le colon fait une demande au secrétaire-trésorier de la municipalité dans laquelle il réside, ou, si le district est un district organisé, au fonctionnaire provincial de ce ministre dans son district.

LES GRAINES SONT VENDUES AUX CULTIVATEURS AU PRIX COUTANT.

La demande est certifiée par le secrétaire-trésorier et l'agent des terres fédérales qui l'envoie alors à l'inspecteur en chef des agences des terres, à Winnipeg, s'il l'approuve, et envoie aussi les titres donnés avec l'inscription non-patentée que les banques acceptent d'ordinaire conjointement avec le billet dont elles se servent pour des avances de cette nature. Le colon est alors en état d'acheter ses graines d'une personne quelconque qu'il sait être en possession des graines dont il a exactement besoin, et dans les endroits où il n'y a pas de graines de semence disponibles, le ministre de l'Agriculture fait des arrangements pour des envois de graines qui seront vendues aux cultivateurs au prix coûtant.

Le taux d'intérêt de ces avances est de 7 p. 100.

Le gouvernement garantit à la banque le remboursement du capital et l'intérêt au taux de 5 p. 100 seulement. La banque en fait la collection et reçoit du gouvernement la somme de 1 p. 100 sur les argentés collectés actuellement et sur ceux qui le seront jusqu'au 1er de janvier 1920.

Le ministre espérait que cet arrangement permettrait de faire une forte économie dans les frais de distribution et de collection, et les résultats obtenus dans les avances faites jusqu'ici, ont grandement répondu à son attente dans ce sens.

LES DOCUMENTS SONT GARDÉS À OTTAWA.

Tout le travail d'inscription, d'enregistrement et de garde des documents concernant ces avances a été fait à Ottawa, au bureau du revenu des graines de semence se trouvant sous la direction du contrôleur du

revenu du ministère de l'Intérieur, M. Geo. D. Pope.

La collection des argentés touchant la distribution considérable des graines de semence, du fourrage et les secours faits durant la saison de 1914-15, a été faite avec succès puisque sur un total de près de douze millions et demi de dollars en avances, le ministère en a collecté près de 75 p. 100.

On se rappellera que par suite de l'état de choses existant après la faillite de la récolte de 1914, le gouvernement fédéral a dû venir en aide aux colons en leur fournissant des graines de semence, du fourrage et des secours, faisant des avances non seulement aux détenteurs de terres non-patentées, mais aussi aux détenteurs de terres patentées. Des contrats ont été conclus avec les gouvernements des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta permettant au gouvernement fédéral de prendre des garanties sur les terres, lesquelles garanties devaient passer avant les premières hypothèques, les taxes, etc.

Bien que cet arrangement ait fait naître certaines difficultés dans les débuts, les résultats en sont maintenant satisfaisants.

La prise des garanties sur les terres patentées a nécessité un travail considérable de correspondance, dû au fait que pour assurer la sécurité des argentés avancés par le gouvernement, on avait adopté une législation d'une application très étendue.

LES RÉSULTATS ONT DONNÉ RAISON À CE PLAN.

On peut mieux se rendre compte de la sagesse du gouvernement de s'occuper de faire ces avances aux colons établis sur des terres patentées et non-patentées, par l'estimation de la récolte produite par les graines distribuées par le gouvernement, récolte qui a atteint environ 75,000,000 de boisseaux de blé, 210,000,000 de boisseaux d'avoine et 500,000 boisseaux d'orge. Ces chiffres font voir le bien incalculable que cette distribution a fait en permettant de fournir des vivres non seulement à la mère patrie, mais aussi aux pays alliés à une période où les besoins se sont faits le plus sentir dans l'histoire du monde.

Il y a un autre aspect en faveur de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement en 1914-15 et qui sera d'un bénéfice continu pour les provinces de l'ouest du Canada; cette action a permis aux colons de mettre en culture une plus grande étendue de terrain et d'augmenter considérablement la récolte des années suivantes, chose qu'ils n'auraient pu faire si le gouvernement n'avait pas adopté cette mesure généreuse, dont le résultat a été de mettre le Canada dans une position lui permettant de maintenir ses exportations de céréales durant la guerre.

RESTRICTIONS RÉTABLIES SUR DES IMPORTATIONS EN GRANDE-BRETAGNE.

[Suite de la page 1.]

Machines mues par pouvoir et servant à couper, travailler et tailler le bois, y compris les scies mécaniques de toute description, mortaises à menuiserie, tenons, machines à aléser, tours et machines à tourner, à faire boîtes et barils, et leurs accessoires, à racleur et à polir, pour charrons, à faire bois à brûler et faisceaux, à fibre et pâte de bois, scieries mécaniques et appareils à braser.

Machines—outils et machines par pouvoir et servant à couper, estamper ou travailler le métal, y compris tours, machines à polir, à percer et à tourner, machines à forer, presses à pouvoir, machines à raboter, à poinçonner et tondeuses mécaniques, machines à vis, à engrenage, à forage et à mortaiser.

Nattes et pailleçons, et matériaux pour. Papiers et vannerie.

Parfums et articles de toilette.

Peaux et fourrures, préparées.

Pistolets et revolvers.

Poêles et fourneaux de cuisine.

Règles à calcul, pour ingénieurs et des-

sinateurs.

Savon.

Sel.

Stéréoscopes.

Toiles cirées.

Tondeuses de gazon.

Presses, toutes descriptions.

Vadrouilles.

Les licences générales, permettant l'importation en Grande-Bretagne des commodités suivantes, sans permis spécial, resteront en vigueur jusqu'au 1er juillet 1919:

Amandes.

Bananes.

Bois de charpente (fardage servant temporairement à armement de navires et non inscrit sur connaissements).

Cacao, café brut.

Canne à sucre.

Cornes et sabots.

Eaux minérales et gazeuses, non su-

crées.

Enveloppes et boyaux à saucisse.

Farine de bois, casse et lignine.

Fruits de toutes sources, en boîtes, en

bouteilles et en conserva.

Gomme copale.

Ivoire végétale.

Marbre.

Noix.

Œuvres d'art.

Oignons.

Peaux, vertes et séchées.

Piments.

Pommes.

Résine de Kauri.

Rhum.

Tabac (manufacturé ou non, y compris

cigares et cigarettes).

Vessies.

SECOURS AUX SOLDATS QUI VEULENT S'ÉTABLIR SUR DES TERRES.

On a aussi fait des arrangements avec la Commission de l'établissement des soldats sur des terres concernant les avances de cette année; arrangements en vertu desquels les soldats peuvent profiter de ces avances garanties par le gouvernement.

La politique générale de faire des avances de graines de semence sur les terres non-patentées est très bonne, puisqu'elle a servi à retenir sur des terres des hommes qui se sont montrés nos meilleurs cultivateurs et dont un grand nombre sont aujourd'hui nos hommes dirigeants, car une avance faite à un nouveau colon, au cours d'une année où il dispose d'un petit capital, si toutefois il peut disposer d'un capital, vient à son heure et fait beaucoup pour aider à s'établir, le colon qui le mérite.

CONSULS ÉTRANGERS DANS LE DOMINION

Le rapport du Secrétariat d'Etat pour les Affaires Étrangères, exercice terminé le 31 mars 1917, démontre qu'il y a au pays 269 consuls étrangers, vice-consuls, agents consulaires, et agents commerciaux, représentant trente-six pays. Parmi ceux-ci, vingt-quatre ont le rang de consul-général, y compris les suivants:—

Etats-Unis: J. G. Foster, Ottawa; W. H. Bradley, Montréal; E. E. Young, Halifax; G. N. W. West, Vancouver; F. H. Ryder, Winnipeg.

France: A. H. Ponzot, Montréal; L. Raynaud, Consul-chancelier, Montréal.

Italie: Cavalier L. Zunini, Montréal.

Japon: Y. Numano, Ottawa.

Belgique: M. Goor, Ottawa.

Grèce: J. C. Walsh, Montréal.

Chine: Shuhwen Yang, Ottawa.

Suède: D. Bergstrom, Montréal.

Danemark: G. E. Drummond, Mont-

réal.

République Dominicaine: J. E. Bu-

nols, Montréal.

Colombie: O. Fréchette, Québec.

Venezuela: Don L. Terrero, Ottawa.

Cuba: E. Berez Stable, Halifax.

République Argentine: A. Gerez, Ot-

tawa.

Suisse: Henri Martin, Montréal.

Norvège: F. Koren, Montréal.

Chili: M. P. Morris, Vancouver.

Equateur: J. McQuillan, Vancouver.

Russie: S. de Likatscheff, Montréal.

Pays-Bas: A. Nordheimer, Toronto.

SERVICE POSTAL POUR NOS TROUPES EN SIBÉRIE

Le ministère a organisé un système satisfaisant par diverses routes.

PARTANCES EN FÉVRIER.

Référant à une dépêche publiée récemment dans les journaux par le correspondant de la presse canadienne avec le corps expéditionnaire en Sibérie et concernant le service postal de ces troupes, le ministère des Postes fait remarquer que cette note a été écrite il y a deux mois et que le correspondant n'était pas, évidemment, au courant des dispositions prises ici pour assurer un excellent service du courrier vers ces parages lointains.

L'assertion gratuite que le courrier destiné à ces soldats est transporté exclusivement par des navires canadiens est loin d'être conforme aux faits. Non seulement ces lettres sont-elles expédiées par transport direct du gouvernement de Vancouver à Vladivostock, mais elles sont de plus envoyées par les paquebots de poste japonais réguliers, de Victoria au Japon et de là à Vladivostock, et aussi par les transports américains allant directement de San Francisco et de Seattle à Vladivostock.

Ci-suit la liste des paquebots de poste qui ont fait le service en décembre et au janvier, puis février:

Nom du steamer.	Date du départ.
"Ning Chow"	6 déc. 1918.
"Chicago Maru"	11 " "
"Teesta"	21 " "
"Protesilaus"	26 " "
"Atsuta Maru"	30 " "
"U. S. Transport"	5 janv. 1919.
"Madras"	10 " "
"Africa Maru"	15 " "
"Canada Maru"	21 " "
"Monteagle"	30 " "
"Fushimi Maru"	1er fév. 1919.
"Kams Maru"	3 " "
"U. S. Transport"	5 " "
"Kashimi Maru"	9 " "
"Empress of Japan"	12 " "

On ne pourra s'empêcher de constater que ces courriers sont expédiés par toute occasion possible.

PRÉPARATION POUR LA CULTURE DE VASTES ÉTENDUES DE TERRES FÉDÉRALES DANS L'OUEST

Les règlements que l'on vient d'adopter indiquent en détails les méthodes adoptées par les autorités fédérales et provinciales pour accomplir ce travail.

Les règlements que vient de promulguer le gouvernement fédéral, à la recommandation du ministre de l'Intérieur, pour les travaux de drainage des terrains vagues appartenant au gouvernement fédéral dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, devraient obtenir de bons résultats, dans le sens de préparer pour la culture de vastes étendues de terrains vagues et comparativement sans valeur, terrains couverts de marécages ou de petits lacs de peu de profondeur.

La propriété et le contrôle de toutes les sources des eaux de surface dans ces provinces, y compris les lacs, les marais, etc., reviennent au gouvernement fédéral qui a aussi la propriété des terres inaliénées, tandis que le contrôle des travaux de drainage des terres revient aux gouvernements des provinces.

Cette juridiction ainsi divisée a été la cause de controverse et a beaucoup nui au dessèchement des terres submergées ou des terres marécageuses et à la construction des routes, et a en général considérablement retardé la colonisation et le développement des districts qui contiennent de vastes étendues de ces terrains.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS.

Une entente a enfin été conclue entre les gouvernements du Dominion et des provinces. Les gouvernements des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont adopté une législation mettant en force une méthode facile et satisfaisante de partager les responsabilités, les frais et les bénéfices des travaux de dessèchement que l'on jugera à propos de faire, et le gouvernement fédéral, en vertu d'un arrêté en conseil adopté il y a quelque temps, a approuvé cette législation et a entrepris de la compléter par des règlements. Les règlements que l'on vient de promulguer indiquent avec force détails les méthodes adoptées pour la mise à exécution de ces travaux.

Reconnaissant l'importance de ce travail, qu'il s'agisse de terrains arides ou marécageux, et la désirabilité de concentrer tout travail de ce genre sous le contrôle d'une organisation quelconque, on a créé une division du ministère de l'Intérieur qui sera désignée sous le nom de "Division de l'assainissement" (The Reclamation Service), et dont les fonctions consisteront à diriger et contrôler les travaux de drainage et d'irrigation. M. E. F. Drake, le chef de la nouvelle division, a été nommé "Directeur de la Division de l'assainissement", et s'occupera de l'avenir de tout travail de ce genre.

Les nouveaux règlements établissent quatre classes distinctes de drainage. Nous en trouvons un résumé dans les paragraphes suivants qui traitent des règlements concernant la mise en valeur de terrains fédéraux impropres à la culture au moyen du drainage.

1. DRAINAGE SUR UNE PETITE ÉCHELLE.

Les propriétaires de parties de quarts de sections ou de nouveaux colons, demandent souvent au gouvernement fédéral la permission d'égoutter des lopins de terre couverts d'eau avoisinant leur propriété afin de rendre ce terrain propre à la culture; terrains qui seront plus tard disposés d'une façon ou d'une autre (règle générale donnée gratis aux requérants).

Dans certains autres cas on demande la permission de dessécher ces cours d'eau et d'acheter le terrain ainsi obtenu.

Règle générale il est d'intérêt public de dessécher ces petits cours d'eau, mais en dépit de la volonté des gouvernements fédéral et provincial on n'a pas pu facilement exécuter ces projets jusqu'à présent, sans avoir recours à la loi des fossés privés des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, ou à la loi du drainage des terrains du Manitoba, lois qui sont toutes trop élaborées pour des petites entreprises de ce genre, bien qu'elles soient bien adaptées aux projets de grande envergure.

Les nouveaux règlements mettent à la disposition des gens une méthode simple et satisfaisante de régler ces cas et voient à l'entretien des travaux de drainage après leur construction.

2. DRAINAGE NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION DES ROUTES PUBLIQUES PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.

Les gouvernements provinciaux ont eu beaucoup de difficultés à surmonter en construisant des routes à travers la partie centrale et la partie nord des provinces des prairies, et bien souvent il a fallu faire de grands détours pour éviter des lacs peu profonds ou des marais. On a souvent constaté que des routes construites à grands frais sont impassables pendant de longues périodes, et que le seul moyen à prendre pour construire des bonnes routes en ces endroits c'est de dessécher d'abord les cours d'eau, et les marais avoisinant qui sont la propriété du gouvernement fédéral ou sous son contrôle.

Les gouvernements provinciaux n'ont pas voulu employer leurs ressources limitées à des travaux qui auraient servi en grande partie à améliorer les terres vacantes de la Couronne, sans recevoir des secours financiers du gouvernement fédéral. Les règlements stipulent qu'il faudra vendre aux provinces une étendue suffisante du terrain égouté pour dédommager celles-ci des frais de drainage et de construction de routes, et en plus que les provinces devront vendre les terrains acquis à l'enclère publique, aux conditions imposées par le gouvernement fédéral, et remettre au Dominion toute partie du prix de vente qui dépassera le coût du drainage.

3. DRAINAGE DE TERRES FÉDÉRALES COMPRIS DANS LES DISTRICTS DE DRAINAGE ORGANISÉS.

Dans un grand nombre de régions du nord des provinces des prairies les terres arables consistent en série de collines ou d'îles entourées de lacs peu profonds et de marécages. Peu de colons y sont établis à cause de l'étendue limitée des terres arables et de la difficulté d'accès de ces régions à certaines saisons de l'année.

Les quelques colons qui s'y trouvent ne peuvent pas égoutter leurs terrains parce que règle générale il faudrait entreprendre le drainage d'une grande surface de terrain, ce qui est au-dessus de leurs moyens. La grande partie du terrain de ces districts est encore la propriété du gouvernement fédéral et non sujette à être taxée pour défrayer le coût d'une entreprise de ce genre, bien qu'elle profiterait autant de ces travaux que le terrain des colons.

Les règlements stipulent que ces terrains doivent être vendus aux provinces à un prix nominal (actuellement ils n'ont peu ou point de valeur); ces terrains, lorsqu'ils seront devenus propres à la colonisation, devront être vendus à l'en-

LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER IRA SIÉGER DANS L'OUEST

Elle tiendra une session publique à Vancouver dans la deuxième semaine de mars.

La Commission des chemins de fer fait actuellement des arrangements pour tenir une série de réunions dans l'Ouest du Canada durant les mois de février et de mars. Le choix des commissaires qui assisteront aux séances tenues dans l'Ouest n'a pas été définitivement arrêté, mais ceux qui se rendront dans l'Ouest quitteront Ottawa au cours de la deuxième semaine de ce mois.

Les séances auront probablement lieu aux dates suivantes: Vancouver, le 14 février; Victoria, le 17 février; Vernon, le 19 février; Nelson, le 21 février; Lethbridge, le 24 février; Calgary, le 25 février; Edmonton, le 26 février; Saskatoon, le 28 février; Regina, le 1er mars; Winnipeg, le 3 mars; Fort-William, le 5 mars; Sudbury, le 7 mars.

De Lyon à Milan.

Le ministère du Commerce a fait des arrangements pour faire transporter à Milan, en Italie, tous les articles qui seront installés à l'exposition de Lyons, France, après la clôture de cette exposition universelle.

chère publique, aux conditions qui pourront être imposées par le Dominion à l'époque de la vente, et le produit de ces ventes devra en vertu de ces règlements être employé par les provinces à la construction de systèmes de drainage et de routes dans les limites des municipalités rurales où se trouvent ces terres.

4. INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LES TRAVAUX DE DRAINAGE.

Dans certains cas, lorsque l'on constate qu'il est de l'intérêt public de drainer certains lacs peu profonds ou des marais, et lorsque les terres adjacentes ont été aliénées et sont, en grande partie, des terres arables, les bénéfices directs résultant du drainage reviennent presque entièrement aux terres submergées qui appartiennent au gouvernement fédéral. Les colons des districts environnants n'en tirent qu'indirectement profit par l'amélioration des routes et des moyens plus convenables de voyager.

D'après l'ancien ordre de choses le gouvernement fédéral ne pouvait pas entreprendre les travaux d'amélioration de ses propres terres sans se trouver en face de graves difficultés légales, particulièrement dans l'expropriation des emplacements pour les fossés, etc., et dans la mise en force de règlements appropriés pour l'entretien des travaux après leur construction.

En vertu des nouveaux règlements le gouvernement fédéral sera censé être un "propriétaire résidant" et aura le droit de faire des travaux pour le dessèchement de ces terres, et pourra exercer tous les pouvoirs nécessaires sous l'autorité des dispositions de lois provinciales concernant les travaux de drainage. Dans tous les cas où ces travaux sont entrepris par le gouvernement fédéral, il est entendu que les terres ainsi desséchées seront vendues à l'enclère publique et sujettes aux conditions de résidence, de mise en culture, etc., selon que l'on en constatera la nécessité dans chaque cas, et que les recettes provenant de ces ventes serviront à rembourser au trésor fédéral le coût complet de ces travaux. Il faudra peut-être une législation fédérale avant que l'on puisse entreprendre ces travaux; il est certain que les arguments nécessaires à l'exécution de ces travaux doivent d'abord être votés par le parlement, mais les règlements font disparaître tous les obstacles que pouvaient apporter les gouvernements des provinces.

UNE CONFÉRENCE DES JOURNALISTES

Les représentants du conseil consultatif de la presse invités par le comité du rapatriement, à Ottawa.

D'après un rapport publié par le comité du rapatriement, ce dernier songerait sérieusement à convoquer prochainement à Ottawa une conférence des représentants du conseil consultatif de la presse. Ce comité de la presse pour l'œuvre du rapatriement a pour mission de faire connaître au pays ce que le gouvernement est à faire pour la démobilisation des soldats et des ouvriers de guerre et pour leur rapatriement, pour préparer ceux qui ont été estropiés outre-mer à des occupations pratiques, pour trouver des opportunités d'emploi pour les soldats et les ouvriers de guerre et, enfin, pour assurer des conditions de vie et de travail convenables.

Sous la direction de M. H. J. Daly, le comité du rapatriement coordonne et concentre les diverses activités de l'administration concernant ces œuvres, auxquelles collaborent différentes organisations volontaires intéressées à résoudre les problèmes qu'elles ont fait naître.

Le conseil consultatif de la presse est composé de journalistes canadiens de grande expérience sur lesquels le comité de la presse pour le rapatriement compte pour obtenir les avis et l'aide nécessaires pour mener à bonne fin sa campagne d'informations. Des journalistes représentatifs de chaque province ont accepté l'invitation de faire partie du conseil consultatif de la presse, et on est à organiser chaque province en tant que ses journaux sont concernés pour aider le comité de la presse à Ottawa, qui vient de publier le mémorandum suivant pour toute la presse du Canada, en général:

Le but principal du conseil consultatif de la presse est d'aider à renseigner le comité du rapatriement sur les conditions réelles au Canada que le comité a pour mission spéciale d'améliorer. Le comité veut connaître la vérité. Y a-t-il quelque malaise? Ou existe-t-il de la misère par suite de chômage? Les journaux et les journalistes du pays sont plus au courant des véritables conditions dans leurs différents centres que toute autre classe ou organisation.

Chaque membre du conseil consultatif de la presse peut faire beaucoup pour aider le rapatriement prompt et satisfaisant des ouvriers de guerre et des soldats de retour, le rajustement des conditions industrielles et le soulagement de tout malaise excessif.

Parmi les questions posées aux membres du conseil consultatif de la presse sont les suivantes: Les hommes de retour ont-ils une réception convenable à leur arrivée? Semble-t-il que les hommes de retour soient absorbés en des occupations utiles aussi rapidement que possible? Les opportunités locales de placement sont-elles normales? Est-ce que les organisations volontaires et celles de l'Etat donnent satisfaction en ce qui concerne les hommes qui reviennent au pays?

ÉRECTION D'UN SANATORIUM POUR LES SOLDATS DE L'ONTARIO

Le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile aura ses propres bâtisses sur les terres achetées des provinces.

LE COÛT DE CONSTRUCTION SERA DE \$320,000.

Pour traiter le grand nombre d'hommes qui reviennent d'outre-mer souffrant de tuberculose et dont le domicile se trouve dans la province d'Ontario, le gouvernement a été autorisé par un arrêté en conseil passé le 27 janvier, à faire l'achat d'un emplacement convenable appartenant au gouvernement provincial et à ériger ses propres bâtisses dans l'intérêt du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

L'arrêté en conseil se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a reçu un rapport en date du 18 janvier 1919, de la part du ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile, exposant que le nombre des soldats qui reviennent d'outre-mer atteints de tuberculose et dont le domicile se trouve dans la province d'Ontario augmente continuellement. La nature de cette maladie demande un traitement long et on sent continuellement le besoin de plus d'accommodation. Au cours de l'été de 1917, la Commission des hôpitaux militaires a entrepris des négociations avec le gouvernement de la province d'Ontario dans le but d'ériger un sanatorium central dont la moitié du coût de construction serait payé par le gouvernement du Canada et l'autre moitié par le gouvernement de la province d'Ontario.

Le ministre expose de plus qu'en vue de la mise à exécution de cette entente, le gouvernement de la province d'Ontario avait fait l'acquisition d'un emplacement convenable, mais qu'il avait été impossible d'en venir à une entente finale, parce que la politique du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile était et est d'ériger des bâtisses d'un caractère semi-permanent, tandis que le gouvernement de la province d'Ontario exige que ces bâtisses soient d'une nature permanente pouvant permettre d'y établir un sanatorium pour le traitement des aliénés atteints de tuberculose.

Dans ces circonstances, on a cru bon que le ministre érigeât son propre sanatorium et l'emplacement choisi par le gouvernement de la province d'Ontario a été acheté pour la somme de dix-huit mille dollars (\$18,000), le prix coûtant. Les frais de transport et les autres dépenses imprévues ne porteront pas ce chiffre à plus de vingt mille dollars (\$20,000).

Le ministre déclare que le projet actuellement à l'étude demandera une dépense de trois cent vingt mille dollars (\$320,000), et toute cette propriété appartiendra au gouvernement du Canada.

En conséquence, le ministre recommande:

(a) Que l'on accorde au ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile un crédit de soixante-dix mille dollars (\$70,000) à même la somme des douze millions de dollars (\$12,000,000) votée par le Parlement à la dernière session, à même les crédits de guerre pour les fins de ce ministère;

(b) Que le ministère des Travaux publics soit autorisé à ériger un sanatorium sur l'emplacement désigné, le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile devant approuver tous les plans avant que l'on fasse des demandes de soumissions,

ON N'A PAS TOUJOURS LES BATEAUX PROMIS

Un communiqué officiel dit que le ministre britannique de la navigation est souvent forcé de contremander les transports au dernier moment.

La déclaration suivante a été faite jeudi dernier par le gouvernement:

Un câblogramme reçu des autorités canadiennes outre-mer explique quelques-unes des difficultés subies par la navigation, du chef du rapatriement des soldats canadiens, et qui n'ont pas été bien comprises du public.

L'une de ces difficultés est que souvent, après que certains bateaux ont été promis au ministère canadien outre-mer par le ministère britannique de la navigation, il a fallu contremander les arrangements prévus, et les autorités canadiennes ont dû chercher ailleurs les meilleurs navires possibles en disponibilité. Il faut utiliser les navires dès qu'ils sont libres. Si les autorités canadiennes ne prenaient pas les bateaux conformément aux dates de départ déjà fixées, ces bateaux serviraient alors à d'autres fins, et ils seraient perdus à l'utilisation canadienne.

Il faut aussi se rappeler que les Canadiens ne sont pas les seuls sol-

datés restant à rapatrier, mais qu'il y a aussi des Américains, des Australiens, des Néo-Zélandais et des Sud-Africains, puis encore les troupes à transporter à la Méditerranée, aux Indes et en bien d'autres endroits. Pour aggraver le problème en jeu, quelques-uns des meilleurs bateaux — il ne faut pas l'oublier — qui transportaient des troupes au commencement de la guerre sont actuellement perdus au fond de la mer, en conséquence de l'activité sous-marine. Il y a aussi l'énorme question du transport par bateau des troupes venant de France.

On peut dire que tout est fait pour ramener nos soldats aussi vite que possible au Canada, et qu'il n'existe pas de moyen meilleur de manœuvrer des troupes de retour que celui qu'on prend actuellement. On fait le grand possible pour rapatrier les troupes canadiennes de façon à contenter à la fois les soldats et le public du Canada.

afin de permettre au ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile de faire entrer dans cette construction tous les détails nécessaires dans l'érection d'un sanatorium pour le traitement de la tuberculose;

(c) Que la somme de deux cent cinquante mille dollars (\$250,000) accordée sous l'autorité du (C.P. 2070) en date du 27 juillet 1917, ainsi que la somme de cinquante mille dollars (\$50,000) du montant actuellement demandé, le tout formant un total de trois cent mille dollars (\$300,000) soient transférées au ministère des Travaux publics pour l'érection dudit sanatorium.

Le comité approuve les recommandations ci-dessus et les soumet à votre approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Nourriture pour les volailles.

Lorsque l'on donne du blé d'Inde aux volailles il ne faut pas oublier que si on leur donne les grains en entier les volailles en retirent ainsi une nourriture complète sans prendre beaucoup d'exercice. Ceci nuit à la production des œufs, parce que les poules peuvent ainsi devenir trop grasses. Il est de beaucoup préférable de briser les grains de blé d'Inde et de les éparpiller dans la litière afin que les poules se trouvent obligées de travailler pour les obtenir. L'avoine que l'on donne en entier n'est pas mangée avec avidité lorsqu'elle n'est pas préparée de quelque manière. Une nouvelle sorte d'avoine appelée "Liberté" a été découverte à la ferme expérimentale centrale, et est maintenant introduite pour l'usage public. Une fois battue, cette avoine est exempte de balle et a ainsi une valeur toute particulière comme nourriture pour les volailles.

Ces faits sont tirés d'un bulletin que vient de publier la ferme expérimentale fédérale, Bulletin n° 91, et peut être obtenu de la division des publications au ministère de l'Agriculture, à Ottawa. Ce bulletin traite d'une manière complète de la nourriture à donner aux volailles et de la manière de les nourrir. Ce bulletin prend la ration équilibrée de grain et de sous-produits, de fourrage vert, de nourriture animale et minérale, et indique de quelle manière les combiner et les employer pour la nourriture des poules, des dindes, des pintades, des canards et des oies.

L'ONTARIO CULTIVE LA BETTERAVE À SUCRE.

D'après un rapport contenu dans le dernier numéro du Bulletin Mensuel des Statistiques Agricoles, publié par le bureau fédéral des statistiques, la production de betteraves à sucre pour la manufacture du sucre de betterave a été, l'année dernière, de 180,000 tonnes, récoltées sur 18,000 acres de terre, dans l'Ontario seulement. La valeur de cette production, au prix moyen de \$10.25 la tonne, a donc été de \$1,845,000. En 1917, on avait produit au Canada 23,376,850 livres de sucre de betterave raffiné; toutes ces raffineries sont situées dans l'Ontario.

offerts au département à cinquante pour cent du coût, la Commission impériale des munitions a consenti, après certaines négociations, à accepter \$125,000, somme qui représente la valeur juste et équitable des avantages résultant pour le département de l'occupation de cette propriété.

Camp-Borden, Ont.: les bâtiments et améliorations à Camp-Borden comprennent des facilités d'emmagasinage dans des hangars d'une étendue de 202,491 pieds carrés, un atelier et des magasins pour la grosse artillerie, le tout au rez-de-chaussée et voisin de la voie ferrée et des chemins d'asphalte. En outre, s'y trouvent des casernes, les quartiers des officiers et des cadets, les salles d'ordinaire, les hôpitaux, etc., service central de chauffage à la vapeur, logement pour 620 officiers et cadets et 1,020 sous-officiers et soldats avec commodités sanitaires reliées au service d'égout du camp. Les magasins serviront à l'artillerie légère et les autres bâtiments pourront accommoder 5,000 hommes de milice durant les exercices militaires.

En outre, l'aérodrome couvre un terrain uni et gazonné de 1,200 acres, qui fera un superbe champ de manœuvre. Il y a 60,000 verges carrées de chemins d'asphalte, tous bien éclairés se reliant à tous les chemins du camp.

Plombage hygiénique, éclairage à l'électricité, service de téléphone, voies d'évitement, service de protection contre l'incendie au moyen d'hydrants entourant tous les groupes de bâtiments.

Le quartier-maître général recommande l'achat des bâtiments et des améliorations pour l'emmagasinage des véhicules et du matériel d'artillerie qui reviendra d'outre-mer après la démobilisation et pour lesquels il n'existe actuellement aucune des facilités d'emmagasinage requises à cette fin.

On s'attend qu'au printemps les autorités d'outre-mer s'efforceront de renvoyer un nombre beaucoup plus considérable de convalescents. Dans ce cas, le service des hôpitaux devra à bref avis pourvoir à leur logement. Les bâtiments de la Commission impériale des munitions à Camp-Borden seraient donc une acquisition précieuse pour le département sous ce rapport, et ils peuvent être facilement aménagés pour cette fin.

Au cas où le gouvernement désirerait plus tard encourager l'aviation, les avantages qu'offre le camp Borden seraient d'un grand secours dans tout projet d'organisation.

Le coût pour la Commission impériale des munitions a été de \$1,492,300, et bien que les bâtiments, etc., soient en bon état et aient été offerts au département à cinquante pour cent du prix de revient, la Commission impériale des munitions a consenti, après des négociations, à accepter \$375,000, somme qui représente la valeur pour le département de ces bâtiments et améliorations et qui est raisonnablement proportionnée à la dépense que le gouvernement devrait faire pour l'emmagasinage ici ou ailleurs du matériel de l'artillerie.

Par conséquent, le ministre recommande qu'il soit autorisé à acheter les bâtiments et améliorations à Long-Branch et Camp-Borden, et à payer \$125,000 et \$375,000 respectivement, dès que la Commission impériale des munitions aura accepté ces sommes.

Cet achat sera imputable au crédit de la guerre.

Le comité agréé cette recommandation et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

LA MILICE ACHÈTERA LES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION DES MUNITIONS

Le département est autorisé à acheter au prix de \$500,000 les constructions à Long Branch et Camp Borden.

MAGASINS DE L'ARTILLERIE.

Le département de la Milice et de la Défense est autorisé à acheter les bâtiments et améliorations à Long-Branch, Toronto et à Camp-Borden, par un arrêté en conseil sanctionné le 27 janvier, savoir:

Au comité du Conseil privé a été soumis un rapport du ministre de la Milice et de la Défense, daté le 21 janvier 1919, représentant qu'il est opportun que le département de la Milice et de la Défense achète tous les bâtiments construits et les améliorations faites par la Commission impériale des munitions sur les terrains de la milice à Long-Branch, Toronto et Camp-Borden.

Long-Branch, Toronto: les bâtiments et améliorations à Long-Branch comprennent les casernes et les quartiers des officiers et cadets, avec salles d'ordinaire, hôpital, etc., pouvant accommoder parfaitement 270 sous-officiers et soldats et 1,230 officiers et cadets, y compris le service d'eau et d'égouts, les chemins permanents, l'éclairage et le service de protection contre l'incendie.

Des chemins relient tous les bâtiments à la grande artère Toronto-Hamilton.

Le Bureau médical consultatif recommande que ces bâtiments et améliorations soient achetés et immédiatement affectés aux fins d'un hôpital pouvant contenir 1,000 lits, pour remplacer l'hôpital actuel à Whitty, qui doit nécessairement être abandonné d'ici au mois de juin 1919.

Les bâtiments et les améliorations à Long-Branch ont coûté \$500,000 à la Commission impériale des munitions, et bien qu'ils soient en bon état et soient

LE COMMERCE DES DOUZE MOIS FINISSANT EN DÉCEMBRE

UNE DIMINUTION DES EXPORTATIONS EN ANGLETERRE

En revanche, il y a augmentation des exportations aux Etats-Unis --- Diminution du commerce avec la France.

Un état sommaire du commerce du Canada pendant les douze mois finissant en décembre des années 1917 et 1918, préparé par le Bureau des statistiques d'après les données fournies par le ministère du Commerce, accuse une diminution de \$317,632,611 pour le commerce canadien. On verra, en consultant le sommaire, que la valeur des exportations canadiennes en 1918 était de \$1,229,708,244, tandis qu'en 1917 cette valeur atteignait \$1,547,340,855. Une diminution de \$12,191,758 s'est produite dans la perception des droits de douanes en 1918 comparées avec celle de 1917. Les droits perçus en 1917 s'élevaient à \$167,041,230, tandis qu'en 1918 on n'a perçu que \$154,849,472.

La valeur des marchandises exportées dans le Royaume-Uni en 1918 était de \$594,250,000, tandis qu'en

1917 elle a atteint le chiffre de \$75,705,892. Les importations du Royaume-Uni ont également diminué, la valeur des marchandises importées d'Angleterre étant de \$91,136,728 en 1917 et de \$72,879,109 en 1918.

D'un autre côté, les exportations aux Etats-Unis ont augmenté de \$401,479,287 en 1917 à \$433,232,140 en 1918, mais en retour les Etats-Unis ont vendu au Canada en 1918 des marchandises évaluées à \$738,142,064 contre une quantité évaluée à \$828,886,594 en 1917.

Le commerce avec la France est aussi tombé de \$200,289,282 en 1917 à \$101,501,396 en 1918. Les importations canadiennes de France ont baissé à \$3,754,761 de \$5,715,700 qu'elles étaient en 1917 et de \$6,371,086 qu'elles étaient en 1916.

SOMMAIRE DU COMMERCE DU CANADA.

	1917.	1918.
Importations pour consommation—		
Marchandises exemptes de droits de douane...	\$ 557,636,509	\$511,125,417
Marchandises sujettes aux droits de douane...	447,435,207	395,829,483
Total des importations, marchandises.	\$1,005,071,716	\$906,954,900
Droits perçus.	\$167,041,330	\$154,849,472
Exportations canadiennes—		
La mine...	\$ 77,389,963	\$ 75,708,425
Les pêcheries...	23,323,877	33,577,772
La forêt...	52,280,875	65,436,204
Produits animaux...	170,561,884	176,407,332
Produits agricoles...	531,300,259	320,524,859
Objets manufacturés...	682,431,692	552,683,692
Divers...	5,052,305	5,369,960
Total des importations, marchandises.	\$1,547,340,855	\$1,229,708,244
Importations par pays—		
Royaume-Uni...	\$ 91,136,728	\$ 72,879,109
Australie...	979,018	6,084,963
Indes orientales anglaises...	13,311,740	17,026,095
Guyane anglaise...	8,120,098	5,088,972
Afrique méridionale anglaise...	510,765	1,331,842
Antilles anglaises...	11,117,883	8,930,109
Hong-Kong...	1,172,920	2,343,958
Terre-Neuve...	2,743,597	3,287,340
Nouvelle-Zélande...	3,351,394	7,014,313
Autres parties de l'Empire britannique...	1,591,579	1,371,069
République Argentine...	1,761,799	1,726,489
Brésil...	1,036,788	1,128,616
Chine...	1,268,662	1,867,405
Cuba...	1,047,062	2,034,654
France...	5,715,770	3,754,761
Italie...	855,900	642,071
Japon...	11,100,455	13,184,893
Hollande...	1,130,855	582,507
Etats-Unis...	828,886,594	738,142,064
Autres pays étrangers...	17,692,109	18,533,670
Exportations par pays—		
Royaume-Uni...	\$ 873,706,892	\$ 594,250,690
Australie...	8,145,426	11,169,474
Indes orientales anglaises...	4,131,651	2,814,378
Guyane anglaise...	2,070,809	2,216,001
Afrique méridionale anglaise...	4,881,526	9,704,215
Antilles...	6,319,644	8,352,253
Hong-Kong...	1,000,475	968,766
Terre-Neuve...	8,723,489	10,877,766
Nouvelle-Zélande...	4,181,290	4,605,115
Autres parties de l'Empire britannique...	1,519,281	2,505,588
République Argentine...	1,516,914	2,683,179
Brésil...	1,077,269	3,325,859
Chine...	1,471,803	2,934,663
Cuba...	3,640,784	4,879,779
France...	200,289,282	101,501,396
Italie...	2,318,838	9,516,642
Japon...	3,766,267	10,624,274
Hollande...	2,102,426	1,026,052
Etats-Unis...	401,479,287	433,232,149
Autres pays étrangers...	14,986,500	12,020,005

DATE DES SEMAILLES DANS L'EST DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Un bulletin de la ferme expérimentale dit aux cultivateurs de ce district à quelle époque faire leurs semailles.

Si le fait n'était déjà admis par tous les bons cultivateurs que les premières graines mises en terre donnent la meilleure récolte, tant au point de vue du rendement que de la qualité, les résultats concluants obtenus à la Station expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, province de Québec, de même que ceux obtenus par les meilleurs cultivateurs durant les dernières années, donneraient une preuve puissante de la véracité de ce fait, du moins pour ce qui a trait à la partie orientale de la province de Québec où la saison favorable à la culture est relativement courte. En étudiant avec soin les résultats et le rendement obtenus des différentes graines mises en terre à différentes époques à cette station, on a tiré les conclusions suivantes: le meilleur grain et le meilleur rendement pour chaque cas et pour chaque année ont été obtenus de graines mises en terre de bonne heure. Le blé, l'avoine, les pois et les fèves demandent à être semés, dans l'ordre énuméré, le plus tôt possible au printemps. Des renseignements obtenus d'un grand nombre de cultivateurs habiles dans ce district ont confirmé en tous points les observations faites à Ste-Anne sur ce sujet, dit un bulletin de la ferme expérimentale publié par le ministère de l'Agriculture.

Puisque des semailles de bonne heure et de la bonne graine dépend le succès de la récolte de l'année prochaine, les cultivateurs devraient être en position de commencer les travaux des champs le plus tôt possible; être prêt à commencer ces travaux signifie qu'on doit déjà les avoir commencés. On ne peut déterminer de date fixe pour le commencement de ces travaux, mais il y a toujours une époque favorable au commencement des travaux, et le cultivateur doit être en éveil pour être en mesure de profiter de cette époque, par de fréquentes visites dans les champs qu'il a l'intention d'ensemencer. Un champ ou une partie d'un champ que l'on trouve humide le matin est souvent prêt pour les travaux dans l'après-midi; il suffit d'un petit obstacle pour obstruer une tranchée ou un fossé, de sorte qu'une visite dans les champs sera très précieuse si elle fournit au cultivateur l'occasion de faire disparaître ce petit obstacle et d'être ainsi en mesure de commencer ses travaux plus tôt. On ne doit pas essayer de travailler un champ boueux ou trop humide, surtout si c'est une terre argileuse, mais, d'un autre côté, l'ouverture d'un terrain juste assez ferme pour supporter les chevaux augmentera la surface exposée par l'émiettement de la terre, qui sera ainsi plus tôt réchauffée et permettra de commencer les travaux de semences un jour ou même plusieurs jours plus tôt.

Le cultivateur doit préparer ses chevaux pour les travaux du printemps en augmentant leurs rations un peu chaque jour avant de commencer les travaux réguliers des champs; il doit aussi s'assurer du bon état de ses herses, de ses semoirs, et de ses machines agricoles. Un examen minutieux de tous les instruments agricoles, avant que soit venu le temps des semailles permettra de faire une foule de réparages oubliés et nécessaires. On devrait toujours garder en réserve au moins une bonne paire de longues et de palonniers, afin de ne pas s'exposer à perdre une seule des minutes si précieuses lorsque le temps des semailles est venu. Lorsque l'on aura pris toutes les précautions possibles et que l'on aura prévu tout ce qui peut arriver, le succès couronnera certainement tous ces efforts.

Demandez votre monnaie en timbres d'économie.

RÉGION FERTILE DE LA RIVIÈRE LA-PAIX

Le ministère de l'Intérieur décrit ce territoire en un récent rapport.

D'après un rapport sur le district de la rivière La-Paix que vient de publier le ministère de l'Intérieur, cette région, le bassin de drainage de la rivière La-Paix, est située dans les parties nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et s'étend approximativement du 54e au 59e degré de latitude nord et du 112e au 125e degré de longitude est. C'est une partie du grand bassin du fleuve Mackenzie. Partant des montagnes Rocheuses, le district comprend une partie de leur versant oriental et s'étend vers l'est et le nord sur un immense plateau jusqu'au lac Athabasca et aux rivières de l'Esclave et Athabasca. La superficie du bassin de drainage de la rivière La-Paix est de plus de 115,000 milles carrés, dont 66,395 milles carrés sont dans l'Alberta et 49,367 dans la Colombie-Britannique. Il y a dans le district 74,087,680 acres—42,492,800 dans l'Alberta et 31,594,880 acres dans la Colombie-Britannique.

RÉGION DES PLUS FERTILES.

Le rapport ajoute que le climat est excellent, l'hiver y étant remarquablement modéré si l'on considère la latitude, et la moyenne de l'année entière est de douze ou treize pouces. Le sol, dans la plus grande partie du district, est spécialement propre à la culture du grain, des herbes et des légumes. Les vallées des sections du nord sont très riches en limon de rivière et en argile noire et sablonneuse. La terre glaise, l'argile noire et sablonneuse, avec un sous-sol semblable, prédominent par tout le district, et le sol, en général, est exempt d'alcali et bien adapté à la production du blé. La région est, généralement parlant, unie ou légèrement ondulée. Il y a très peu de terroir graveleux, les cailloux et les pierres sont rencontrés dans certains espaces restreints et encore en petites quantités. "En général, toute la région est excessivement fertile, le pourcentage du terrain improductif étant pratiquement nul", dit le rapport, qui a été préparé par M. F. H. Kitts, A.T.F., A.M., I.C. Soc. Can.

Le district est bien arrosé par de nombreuses rivières et sources d'eau pure. Dans les endroits où les homes-teams sont éloignés des cours d'eau, on peut se procurer facilement de la bonne eau en creusant des puits. Le chemin de fer Edmonton, Dunvegan et Colombie-Britannique traverse ce district et, des deux côtés de la voie, le pays a été grandement développé par des routes carrossables. Le chemin de fer va d'Edmonton vers le nord jusqu'à Grande-Prairie. Le courrier est distribué deux fois par semaine d'Edmonton à McLennan, rivière La-Paix, rivière de l'Esprit et Grande-Prairie. Des gares, il est porté par des postillons aux divers bureaux de poste par tout le district. Le gouvernement fédéral y a établi un service télégraphique et celui de l'Alberta y contrôle un système de téléphone rural. Le district est déjà bien colonisé et les villes fondées le long de la voie ferrée se développent rapidement. Il s'y produit un montant considérable de grain et de bétail. On y trouve en quantité du bois de charpente, des minéraux, du poisson, du gibier et des pouvoirs hydrauliques.

On annonce que le major Beresford Topp, D.S.O., M. C., a été nommé représentant spécial du comité de rapatriement et de placement à Londres. Le major Topp sera attaché au bureau du ministre des forces d'outre-mer. Il a pour mission de renseigner les soldats outre-mer quant aux plans du comité du rapatriement pour rétablir les hommes démobilisés dans la vie civile et il servira d'intermédiaire entre le comité du rapatriement et les soldats outre-mer.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers, Rue Sparks, Ottawa. Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.



Prix de l'abonnement.

Un an... \$2.00
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LES SUGGESTIONS SONT BIEN REÇUES.

Le but de ce journal est d'offrir chaque semaine à ses lecteurs un compte rendu des principaux travaux des différents ministères du gouvernement, et d'être l'organe dans lequel les fonctionnaires des administrations fédérale, provinciales et municipales peuvent puiser les renseignements officiels, au jour le jour.

S'il existe une demande publique de renseignements que le "Bulletin Officiel Canadien" ne satisfait pas dans le moment, les éditeurs seraient heureux d'en être avertis. Le "Bulletin Officiel Canadien" invite ses lecteurs à lui faire librement toutes les suggestions qu'ils désirent faire. Les lettres doivent porter l'adresse suivante: "Bulletin Officiel Canadien", ministère des Renseignements publics, Ottawa. Les lettres ainsi adressées n'ont pas besoin d'être affranchies.

Deux contrats accordés.

Le ministère des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés par arrêtés en conseil:

Tynemouth Creek, N.B.—Reconstruction de l'aile sud du brise-lames de l'ouest. Entrepreneur, J. Stewart Parker, de Tynemouth Creek; \$5,580.50 (approximativement). Soumission sur le prix de la pièce.

Arrêté en conseil en date du 9 janvier 1919.

Sainte-Anne de Bellevue, Qué.—Garage, chapelle et édifices mortuaires pour les fins de l'hôpital militaire. Entrepreneurs, E. G. M. Cape et Cie, Ltée, de Montréal; \$11,750.

Arrêté en conseil du 11 janvier 1919.

SOMMAIRE GÉNÉRAL DES CONDITIONS ACTUELLES DANS L'OUEST

Blé en entrepôt et mouvement du blé durant la dernière semaine comparés avec l'année dernière--Industrie minière sur la frontière--Marché du bois de construction sur les côtes.

On a reçu du commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg la lettre suivante, en date du 18 janvier:

Les chargements de grain depuis le 1er septembre 1918, représentent 63,436,015 boisseaux, contre 93,623,100 boisseaux durant la même période en 1917.

En entrepôt dans les élévateurs du gouvernement, à l'intérieur des terres: Moosejaw, 1,789,075 boisseaux; Saskatoon, 1,484,337 boisseaux; Calgary, 2,236,792 boisseaux.

Dans les élévateurs du chemin de fer Pacifique-Canadien, à l'intérieur des terres, 12,718,211 boisseaux; en 1918, 13,041,062 boisseaux.

En entrepôt dans tous les élévateurs sur le bord des lacs: 24,966,972 boisseaux. Soumis à l'inspection depuis le 1er septembre 1918:

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918.	92,415,600	23,180,850	115,596,450
1917.	112,464,000	38,191,650	150,655,650

Grain expédié par voie ferrée depuis le 1er septembre 1918: sur les voies du Pacifique-Canadien, 4,892,131 boisseaux; sur les bords des lacs, 6,952,627 boisseaux.

Wagons de grains déchargés à Fort-William depuis le 1er septembre 1918, 40,296 contre 57,643 boisseaux en 1917; et 54,044 en 1916.

Durant la semaine 473 wagons de farine ont été expédiés des différentes meuneries des provinces des prairies; l'an dernier, on en a expédié 827 wagons.

FRET PAR VOIE DE TERRE.

Le fret par voie de terre et pris sur des bateaux arrivant au quai de Vancouver durant la semaine a représenté, 1,449 tonnes, contre 2,192 tonnes durant la même période, l'année dernière.

Il y avait 294 wagons chargés de fret allant à l'est au quai de Vancouver et prêts pour l'expédition. On a obtenu de l'espace pour le chargement de 3,600 tonnes d'acier pour les chantiers de construction maritime Coughlan. Il y a actuellement en transit 50 wagons chargés de ces plaques d'acier venant de Coatsville, Pa. Il y a aussi en transit cinq wagons chargés de ces plaques venant de la Bethlehem Steel Company, Sparrow-Point, Md, et de 600 à 700 tonnes doivent être expédiées de cet endroit sous peu.

CULTURE ET AGRICULTURE.

Le vaporisateur à Armstrong fonctionne encore à sa pleine capacité et il fonctionnera tout l'hiver. Environ 40 wagons de patates seront expédiés des endroits sur les côtes pour cette industrie.

Les envois suivants ont été faits aux Etats-Unis durant la semaine se terminant le 18 janvier:

	Bestiaux.	Cochons.
	1919.	1918.
Emerson.	859	99
N.-Portal.	846	37

Durant l'année la valeur du bétail vendu par l'entremise de la cour à bestiaux de l'Alberta, à Calgary, a représenté un total de \$17,565,567 réparti comme suit: chevaux, \$2,515,400; bêtes à cornes, \$10,188,150; cochons, \$4,190,250, et moutons, \$672,567.

Durant l'année 1918, le commerce fait aux cours à bestiaux de Edmonton a représenté un total de \$4,790,754.

Les recettes total s ont été: bêtes à cornes, 45,456; veaux, 5,689; cochons, 44,562; moutons, 5,076; chevaux, 3,677.

Le secrétaire de l'association des éleveurs de moutons de l'Alberta dit dans son rapport que 102,099 livres de laine ont été vendues par l'association en 1918, contre 63,922 livres en 1917.

Le gouvernement provincial de l'Alberta a décidé d'établir une école d'agriculture à Youngstown, sur la ligne du lac aux Oies des chemins de fer du gouvernement canadien. On a acheté la moitié d'une section de terrain adjacent à l'emplacement de la ville pour l'établissement d'une ferme expérimentale, et la construction des bâtisses sera entreprise sous peu.

Durant la semaine, quatre compagnies de culture et d'élevage ont été constituées en corporation dans l'Alberta avec un capital-actions total de \$3,000,000. Ces compagnies sont: la Mayer Large Farming and Ranching Company, avec un capital-actions de \$1,000,000; la Far West Farming and Ranching Company, avec un capital-actions de \$1,500,000; la Klee Kin Ranching Company, avec un capital-actions de \$200,000; et la Nanci Farming and Ranching Company, avec un capital-actions de \$300,000.

L'exportation de beurre de la province de la Saskatchewan durant l'année 1918 a représenté un total de \$1,215,000, soit une augmentation de \$330,000 sur le total de l'année 1917. Les envois ont atteint le chiffre de 2,764,500 livres, ou 97 wagons.

Le comité de Saskatoon qui s'était rendu à Regina pour discuter le projet de l'établissement d'une cour à bestiaux dit dans son rapport que leur demande a été bien accueillie, et qu'une cour à bestiaux sera établie dans un bref délai.

INDUSTRIE MINIÈRE SUR LA FRONTIÈRE.

Envois de minerais.	1919.	1918.
Sullivan.	3,828	2,000
Ainsworth.	40	80
Slocan.	200	300
Rossland.	1,521
Grand-Forks.	1,732	3,879
Greenwild.	4,355

On a reçu au fondeur de Tadanac durant la semaine, 6,555 tonnes, contre 91 tonnes l'année dernière; à Granby, 5,959 tonnes, et 12,335 tonnes l'année dernière.

Les envois faits de la mine Bosun au concentrateur de Roseberry ont atteint le chiffre de 390 tonnes durant la semaine.

Dans quelques jours on pourra se servir du courant électrique des chutes Bonnington aux Canadian Smelting Works, à Trail.

Le fondeur Northport, à Trail, fait construire une usine dont le coût approximatif sera de \$75,000.

La mine Echo, à Silvertown, travaille afin de faire son premier envoi de concentrés cette semaine. On rapporte une nouvelle veine de 20 pieds de minerai à cette mine.

Les métaux et les sous-produits sortis de la Consolidated Mining and Smelting Plant, à Trail, durant l'année 1918, a représenté plus de \$12,000,000. Plus d'un quart de cette somme représente le rendement du plomb retiré de cette mine; on en a produit 40,663,704 livres d'une valeur de \$3,537,655. Le zinc a représenté une valeur de \$3,023,290, le cuivre, \$2,557,000, l'argent et l'or, \$3,500, l'acide sulfurique, \$98,150 et d'autres produits de moindre valeur.

Les envois faits par les houillères de l'Ouest durant la semaine et les hommes qui y ont été employés sont les suivants:

	Ton.	Ton.	Emp.	Emp.
	1919.	1918.	1919.	1918.
Houil. Bienfait.	3,779	2,904	158	180
Autres houillères Ouest.	59,282	63,374	4,014	4,502

PRODUITS FORESTIERS.

Durant la semaine on a expédié 331 wagons de bois de construction des différentes scieries de la Colombie-Britannique; durant la même période, l'année dernière, on en avait expédié 328 wagons.

Le marché du bois de construction est bien tranquille dans le moment, cette période étant la période ordinaire de tranquillité de l'année, et cet état de choses est aussi dû aux conditions indéterminées de la fin de la guerre.

Le rapport concernant les travaux faits par la division aéronautique de la Commission impériale des munitions en Colombie-Britannique indique que la production de l'épinette et du pin pour la construction des aéroplanes, du mois de janvier au mois de novembre, inclusivement, a atteint un total de 33,348,000 pieds. La production la plus considérable pour un mois a été de 6,850,000 pieds dans le mois de novembre.

Les statistiques du gouvernement provincial indique que le revenu provenant du bois de construction de la Colombie-Britannique pour le mois de décembre a atteint le chiffre élevé, le plus élevé jusqu'ici, de \$384,000. Les revenus du mois de novembre, considérés alors comme très élevés, ont été de \$282,000.

La Pacific Steamship Company dit, dans son rapport, que l'année a été très satisfaisante au port de Vancouver. La compagnie a transporté plus d'un millier de wagons de fruits de la Californie à la Colombie-Britannique.

Le blé d'automne de 1918.

Le bureau fédéral des statistiques vient de publier un rapport de la production du blé par tout le Canada en 1918. Il y a eu 840,000 acres de terre semées, comparées à 885,700 acres en 1917. Le pourcentage de terres en jachère d'été en 1918 a été de 90 pour 100, le même qu'en 1917 et de 2 pour 100 de moins qu'en 1916, alors que le pourcentage a été fixé à 92 pour 100.

L'ARMÉE CANADIENNE TELLE QUE MOBILISÉE

INFANTERIE.

Les détails des unités du C.E.C., comprenant:

- Cavalerie,
- Génie,
- Cyclistes,
- Sapeurs,
- Trains divisionnaires,
- Ateliers de l'artillerie
- et les
- Hôpitaux

seront publiés dans le prochain numéro du "Bulletin Officiel."

LA 3e DIVISION DÉMOBILISÉE EN PREMIER LIEU

La première suivra, puis la deuxième et la quatrième, dit le général Currie.

Le ministère de la Milice et de la Défense publie la déclaration suivante touchant la priorité dans le rapatriement des troupes d'outre-mer: "1. Relativement aux corps canadiens et certaines autres troupes en France.

Le ministère des forces militaires d'outre-mer du Canada, répondant à des questions touchant la priorité quant au rapatriement au Canada, a autorisé l'interview suivante venant du lieutenant-général sir Arthur Currie, G.C.M.G., commandant des troupes canadiennes.

Principe de démobilisation des corps.—Tant que le corps fait partie d'un organisme militaire plus nombreux, comme une armée d'occupation, il doit demeurer au titre d'une unité pleinement organisée au point de vue militaire. Il est impossible pour cette raison d'en démobiliser une partie quelconque si cela entraîne le retrait des hommes pour une raison étrangère aux considérations militaires. Si les hommes étaient renvoyés à cause de la durée du service, de l'occupation, etc., il est évident que tous les autres services du corps seraient rompus, et que le corps deviendrait immobile. Ces services sont fréquemment formés avec des sujets qui ont été délégués à un service particulier après un long séjour à la ligne de feu.

"Il s'ensuit donc que pour préparer à la démobilisation une partie quelconque d'un corps, il faut mettre de côté une unité complète. Comme une division est une unité tactique, on a cru sage de démobiliser les corps par divisions, et il est important de les garder intacts pour des fins de discipline. Le principe dirigeant de la démobilisation d'une division est que les hommes devraient être rapatriés par unités, afin que l'organisme dans lequel ils ont été dirigés, approvisionnés et portés au combat prolongeât le plus longtemps possible son existence. On croit que

[Suite à la page 8.]

Unité.	Officier commandant.	Date du départ.	Effectif au départ : officiers et autres grades.	Quartiers généraux à la mobilisation.	
P.P.C.L.I.	Lt.-Col. F. D. Farquhar, O. S. D.	3-10-14	33	1,083	Valcartier.
R.C.R.	Lt.-Col. A. E. Carpenter.	26- 8-15A	34	1,052	Halifax.
1er Batt	Lt.-Col. F. W. Hill	3-10-14	47	1,106	Valcartier.
2ème "	Lt.-Col. D. Watson	3-10-14	45	1,098	Valcartier.
3ème "	Lt.-Col. R. Rennie	3-10-14	43	1,101	Valcartier.
4ème "	Lt.-Col. R. H. Labatt	3-10-14	42	1,084	Valcartier.
5ème "	Lt.-Col. G. S. Tuxford	3-10-14	45	1,095	Valcartier.
6ème "	Lt.-Col. R. W. Patterson	3-10-14	40	1,115	Valcartier.
7ème "	Lt.-Col. W. Hart-McHarg	3-10-14	47	1,176	Valcartier.
8ème "	Lt.-Col. L. J. Lipsett.	3-10-14	45	1,085	Valcartier.
9ème "	Lt.-Col. S. M. Rogers.	3-10-14	44	1,101	Valcartier.
10ème "	Lt.-Col. R. L. Boyle.	3-10-14	41	1,065	Valcartier.
11ème "	Lt.-Col. R. Burritt	3-10-14	45	1,119	Valcartier.
12ème "	Lt.-Col. H. F. McLeod	3-10-14	45	1,028	Valcartier.
13ème "	Lt.-Col. F. O. W. Loomis	3-10-14	45	1,112	Valcartier.
14ème "	Lt.-Col. F. S. Meighen	3-10-14	46	1,097	Valcartier.
15ème "	Lt.-Col. J. A. Currie.	3-10-14	44	1,109	Valcartier.
16ème "	Lt.-Col. R. G. E. Leckie	3-10-14	47	1,096	Valcartier.
17ème "	Lt.-Col. S. G. Robertson	3-10-14	39	717	Valcartier.
18ème "	Lt.-Col. E. S. Wigle	18- 4-15	36	1,081	London, Ont.
19ème "	Lt.-Col. J. J. McLaren	13- 5-15	41	1,073	Toronto.
20ème "	Lt.-Col. J. A. W. Allen	15- 5-15	35	1,100	Toronto.
21ème "	Lt.-Col. W. St. P. Hughes	6- 5-15	42	1,057	Kingston.
22ème "	Lt.-Col. F. M. Gaudet	20- 5-15	36	1,097	St-Jean, P. Q.
23ème "	Lt.-Col. F. W. Fisher	23- 2-15	35	942	Québec.
24ème "	Lt.-Col. J. A. Gunn	11- 5-15	42	1,082	Montréal.
25ème "	Lt.-Col. G. A. LeCain	20- 5-15	42	1,081	Halifax.
26ème "	Lt.-Col. J. L. McAvity	13- 6-15	42	1,108	St.-John, N.-B.
27ème "	Lt.-Col. I. R. Snider	17- 5-15	33	1,039	Winnipeg.
28ème "	Lt.-Col. J. F. L. Embury	29- 5-15	36	1,078	Winnipeg.
29ème "	Lt.-Col. H. S. Tobin	20- 5-15	37	1,090	Vancouver.
30ème "	Lt.-Col. J. A. Hall	23- 2-15	35	980	Vancouver.
31ème "	Lt.-Col. A. B. Bell	17- 5-15	36	1,033	Calgary.
32ème "	Lt.-Col. H. J. Cowan	23- 2-15	35	962	Winnipeg.
33ème "	Lt.-Col. A. Wilson	13- 3-16	40	946	London, Ont.
34ème "	Lt.-Col. A. J. Oliver	23-10-15	41	1,102	Guelph, Ont.
35ème "	Lt.-Col. F. C. McCordick	16-10-15	41	1,115	Toronto.
36ème "	Lt.-Col. E. C. Ashton	19- 6-15	39	1,004	Hamilton.
37ème "	Lt.-Col. C. F. Beek	27-11-15	40	1,104	Sault-Ste-Marie.
38ème "	Lt.-Col. C. W. Edwards	30- 5-16B	37	1,038	Ottawa.
39ème "	Lt.-Col. J. A. V. Preston	24- 6-15	40	1,003	Belleville.
40ème "	Lt.-Col. A. Vincent	8-10-15	40	1,090	Halifax.
41ème "	Lt.-Col. L. A. Archambault	18-10-15	36	1,082	Québec.
42ème "	Lt.-Col. G. S. Cantlie	10- 6-15	40	978	Montréal.
43ème "	Lt.-Col. R. M. Thomson	1- 6-15	40	998	Winnipeg.
44ème "	Lt.-Col. E. R. Wayland	23-10-15	36	1,076	Winnipeg.
45ème "	Lt.-Col. F. J. Clark	13- 3-16	38	720	Brandon.
46ème "	Lt.-Col. H. Snell	23-10-15	36	1,115	Regina.
47ème "	Lt.-Col. W. R. Winsby	13-11-15	36	1,114	New-Westminster.
48ème "	Lt.-Col. W. J. H. Holmes	1- 7-15	38	1,020	Victoria.
49ème "	Lt.-Col. W. A. Griesbach	4- 6-15	36	996	Edmonton.
50ème "	Lt.-Col. E. G. Mason	27-10-15	41	1,036	Calgary.
51ème "	Lt.-Col. R. DeL. Harwood	18- 4-16	37	1,055	Edmonton.
52ème "	Lt.-Col. J. A. D. Hulme	23-11-16	40	1,032	Port Arthur.
53ème "	Lt.-Col. R. M. Emmistoun	29- 3-16	35	1,063	Winnipeg.
54ème "	Lt.-Col. W. M. Davis	22-11-15	36	1,111	Nelson, C.-B.
55ème "	Lt.-Col. J. R. Kirkpatrick	30-10-15	42	1,097	Sussex, N.-B.
56ème "	Lt.-Col. W. C. G. Armstrong	23- 3-16	40	1,070	Calgary.
57ème "	Lt.-Col. E. T. Paquette	2- 6-16	18	419	Québec.
58ème "	Lt.-Col. H. A. Genet	22-11-15	40	1,091	Toronto.
59ème "	Lt.-Col. H. J. Dawson	21- 4-16	36	1,073	Brockville.
60ème "	Lt.-Col. F. A. Gascoigne	6-11-15	40	1,024	Valcartier.
61ème "	Lt.-Col. F. J. Murray	21- 4-16	37	1,091	Winnipeg.
62ème "	Lt.-Col. J. Hulme	23- 3-16	36	1,037	Vancouver.
63ème "	Lt.-Col. G. B. McLeod	22- 4-16	36	1,018	Edmonton.
64ème "	Lt.-Col. H. M. Campbell	31- 3-16	38	1,089	Halifax.
65ème "	Lt.-Col. N. Lang	18- 6-16	33	1,040	Saskatoon.
66ème "	Lt.-Col. J. W. McKinery	28- 4-16	36	1,071	Edmonton.
67ème "	Lt.-Col. Lorne Ross	21- 4-16	34	1,045	Victoria.
68ème "	Lt.-Col. P. E. Perrett	28- 4-16	34	1,067	Regina.
69ème "	Lt.-Col. J. A. Dansereau	17- 4-16	34	1,023	Montréal.
70ème "	Lt.-Col. R. I. Towers	24- 4-16	35	936	London, Ont.
71ème "	Lt.-Col. D. M. Sutherland	21- 4-16	35	963	Woodstock, Ont.
72ème "	Lt.-Col. J. A. Clark	23- 4-16	34	1,094	Vancouver.
73ème "	Lt.-Col. P. Davidson	31- 3-16	36	1,033	Montréal.
74ème "	Lt.-Col. J. M. McCausland	29- 3-16	34	1,046	Toronto.
75ème "	Lt.-Col. S. G. Backett	29- 3-16	36	1,114	Toronto.
76ème "	Lt.-Col. J. Ballantine	23- 4-16	36	1,006	Barrie, Ont.
77ème "	Lt.-Col. D. R. Street	19- 6-16	38	1,007	Ottawa.
78ème "	Lt.-Col. J. Kirkcaldy	20- 5-16	37	1,097	Winnipeg.
79ème "	Lt.-Col. G. Clinglan	24- 4-16	37	1,095	Brandon, Man.
80ème "	Lt.-Col. W. G. Ketcheson	16- 5-16	35	1,041	Belleville.
81ème "	Lt.-Col. B. H. Belson	28- 4-16	36	1,007	Toronto.
82ème "	Lt.-Col. W. A. Lowry	20- 5-16	34	1,006	Calgary.
83ème "	Lt.-Col. R. Pellatt	28- 4-16	35	1,081	Toronto.
84ème "	Lt.-Col. W. D. Stewart	18- 6-16	36	913	Toronto.
85ème "	Lt.-Col. E. C. Phinney	12-10-16	34	1,001	Halifax.
86ème "	Lt.-Col. W. W. Stewart	19- 5-16	36	1,072	Hamilton.
87ème "	Lt.-Col. I. P. Rexford	23- 4-16	36	1,026	St-Jean, P. Q.
88ème "	Lt.-Col. H. J. R. Cullin	31- 5-16	34	1,029	Victoria.
89ème "	Lt.-Col. W. W. Nasmyth	31- 5-16	33	969	Calgary.
90ème "	Lt.-Col. W. A. Monroe	31- 5-16	36	1,087	Winnipeg.
91ème "	Lt.-Col. W. J. Green	28- 6-16	32	905	St.-Thomas.
92ème "	Lt.-Col. G. G. Chisholm	20- 5-16	36	1,096	Toronto.
93ème "	Lt.-Col. I. J. Johnston	15- 7-16	36	868	Peterborough.
94ème "	Lt.-Col. H. A. C. Machin	28- 6-16	36	1,009	Port Arthur.
95ème "	Lt.-Col. R. K. Larker	31- 5-16	36	1,061	Toronto.
96ème "	Lt.-Col. J. Glenn	26- 9-16	29	768	Saskatoon.
97ème "	Lt.-Col. A. B. Clark	18- 9-16	31	798	Toronto.

L'ARMÉE CANADIENNE TELLE QUE MOBILISÉE

LA 3e DIVISION DÉMOBILISÉE EN PREMIER LIEU.

[Suite de la page 7.]

les soldats arriveront au Canada plus heureux et plus contents, et que la discipline sera mieux maintenue, si l'organisme d'unité est conservé jusqu'au dernier moment."

LE PREMIER PLAN IMPRATICABLE.

Prié de donner l'ordre de retour des unités, le commandant du corps a dit qu'elles devaient être démobilisées dans l'ordre de leur formation, soit la première, la deuxième, la troisième et la quatrième. Ainsi les première et deuxième divisions furent envoyées au Rhin en premier lieu, parce qu'on avait alors décidé d'envoyer toutes les divisions canadiennes en Allemagne, et que si la première et la deuxième y allaient les premières, elles seraient transférées à la base et préparées en cet endroit pour la démobilisation. En raison de facteurs qui dirigent la situation militaire, on a trouvé impossible d'expédier les troisième et quatrième divisions en Allemagne, et il a été impossible de relever soit la première ou la deuxième par la troisième ou la quatrième, et il est devenu nécessaire de choisir la troisième ou la quatrième pour la démobiliser la première. Pour une raison identique à celle qui dirigea le premier choix, le commandant du corps a recommandé de démobiliser la troisième division la première, et de la faire suivre par la première, la deuxième et la quatrième dans l'ordre nommé. Une certaine proportion des troupes de corps et des troupes de la ligne de communication accompagnera les troupes divisionnaires au Canada. Il y avait un si grand nombre de soldats des corps canadiens qui habitaient primitivement les îles britanniques, et qui désiraient revoir leurs alliés familiaux avant de retourner au Canada, qu'il y eut plus de demandes de congé qu'on ne pouvait en accorder pour l'Angleterre. Tout en sympathisant profondément avec ce désir des hommes, et afin que tous soient traités à égalité, on a trouvé que le seul moyen de satisfaire au désir des hommes était de ramener les Canadiens par voie de l'Angleterre. C'est ce qu'on a arrangé.

LES TROUPES EN ANGLETERRE.

2. Touchant les troupes en Angleterre.

Après la déclaration de l'armistice, les troupes disponibles en Angleterre furent immédiatement renvoyées au Canada du moment qu'elles n'étaient pas conscrrites. Ceci ne comprend pas le corps forestiers dans les îles britanniques, qui n'a pas encore été libéré. Le 13 janvier, l'adjudant général outre-mer lançait l'ordre du jour suivant:

"Tout le personnel qui peut être préparé au retour au Canada, les conscrits exceptés, doivent être rapatriés conformément à leurs groupements de service indiqué aux instructions pour la démobilisation, volume premier, annexe B. Nulle prio-

[Suite à la page 9.]

INFANTERIE—Suite.

Unité.	Officier commandant.	Date du départ.	Effectif au départ : officiers et autres grades.	Quartiers généraux à la mobilisation.
98ème Bat.	Lt.-Col. H. A. Rose.	8-7-16	36	Welland, Ont.
99ème "	Lt.-Col. T. B. Welch.	31-5-16	36	Windsor, Ont.
100ème "	Lt.-Col. J. B. Mitchell.	18-9-16	31	Winnipeg.
101ème "	Lt.-Col. D. MacLean.	28-6-16	36	Winnipeg.
102ème "	Lt.-Col. J. W. Warden.	18-6-16	37	Victoria.
103ème "	Lt.-Col. E. C. J. L. Henniker.	23-7-16	37	Victoria.
104ème "	Lt.-Col. G. W. Fowler.	28-6-16	42	Sussex, N.-B.
105ème "	Lt.-Col. A. E. Ings.	15-7-16	37	Charlottetown.
106ème "	Lt.-Col. R. Innes.	15-7-16	36	Truro, N.-E.
107ème "	Lt.-Col. Glen Campbell.	18-9-16	32	Winnipeg.
108ème "	Lt.-Col. G. H. Bradbury.	18-9-16	32	Selkirk, Man.
109ème "	Lt.-Col. J. J. H. Fee.	23-7-16	35	Lindsay, Ont.
110ème "	Lt.-Col. J. B. Youngs.	31-10-16	26	Strathford, Ont.
111ème "	Lt.-Col. H. B. Tremaine.	25-9-16	25	Galt, Ont.
112ème "	Lt.-Col. W. A. Pryce Jones.	23-7-16	36	Windsor, N.S.
113ème "	Lt.-Col. A. T. Thompson.	25-9-16	30	Lethbridge, Alberta.
114ème "	Lt.-Col. F. V. Wedderburn.	31-10-16	30	Cayuga, Ont.
115ème "	Lt.-Col. S. Sharpe.	23-7-16	34	St. Johns, N.-B.
116ème "	Lt.-Col. L. J. Gilbert.	23-7-16	36	Uxbridge, Ont.
117ème "	Lt.-Col. W. M. O. Lochead.	14-8-16	36	Sherbrooke, P.Q.
118ème "	Lt.-Col. T. P. T. Rowland.	23-1-17	15	Kitchener.
119ème "	Lt.-Col. D. G. Fearman.	8-8-16	32	Sault-Ste-Marie.
120ème "	Lt.-Col. A. W. McLelan.	14-8-16	32	Hamilton.
121ème "	Lt.-Col. D. M. Grant.	14-8-16	32	New-Westminster, C.-B.
122ème "	Lt.-Col. W. B. Kingsmill.	2-6-17	26	Huntsville et Galt, Ont.
123ème "	Lt.-Col. W. C. V. Chadwick.	7-8-16	12	Toronto.
124ème "	Lt.-Col. M. E. B. Cutcliffe.	7-8-16	32	Toronto.
125ème "	Lt.-Col. S. J. Hamilton.	7-8-16	32	Brantford.
126ème "	Lt.-Col. T. Clark.	14-8-16	32	Toronto.
127ème "	Lt.-Col. F. Pawlett.	22-8-18	32	Toronto.
128ème "	Lt.-Col. W. Knowles.	15-8-16	32	Moosejaw, Sask.
129ème "	Lt.-Col. J. F. DeHertel.	22-8-16	32	Dundas, Ont.
130ème "	Lt.-Col. J. D. Taylor.	23-9-16	25	Perth, Ont.
131ème "	Lt.-Col. G. W. Mersereau.	31-10-18	32	New-Westminster.
132ème "	Lt.-Col. A. C. Pratt.	25-10-16	32	Chatham, N.-B.
133ème "	Lt.-Col. A. A. Miller.	30-10-16	21	Simcoe, Ont.
134ème "	Lt.-Col. B. Robson.	8-9-16	32	Toronto.
135ème "	Lt.-Col. R. W. Smart.	22-8-16	32	London, Ont.
136ème "	Lt.-Col. G. W. Morfitt.	25-9-16	18	Port Hope, Ont.
137ème "	Lt.-Col. R. Belcher.	22-8-16	32	Calgary.
138ème "	Lt.-Col. W. H. Floyd.	22-8-16	32	Edmonton.
139ème "	Lt.-Col. L. H. Beer.	25-9-16	21	Cobourg.
140ème "	Lt.-Col. D. C. McKenzie.	25-9-16	33	St. Johns, N.-B.
141ème "	Lt.-Col. C. M. R. Graham.	29-4-17	17	Fort Francis.
142ème "	Lt.-Col. A. B. Powley.	31-10-16	26	London, Ont.
143ème "	Lt.-Col. A. W. Morley.	17-2-17c	32	Victoria.
144ème "	Lt.-Col. W. E. Forbes.	18-9-16	29	Winnipeg.
145ème "	Major C. A. Lowe.	25-9-16	19	Moncton, N.-B.
146ème "	Lt.-Col. G. F. McFarland.	25-9-16	26	Kingston, Ont.
147ème "	Lt.-Col. A. Magee.	13-11-16	32	Owen Sound.
148ème "	Lt.-Col. R. G. C. Kelley.	26-9-16	32	Montréal, P.Q.
149ème "	Lt.-Col. H. Barre.	28-3-17	18	Watford, Ont.
150ème "	Lt.-Col. J. W. Arnott.	23-9-16	24	Montréal, P.Q.
151ème "	Lt.-Col. S. Nells.	3-10-16	29	Strathcona.
152ème "	Lt.-Col. R. T. Pritchard.	3-10-16	29	Wayburn, Sask.
153ème "	Lt.-Col. A. G. F. McDonald.	29-4-17	17	Guelph, Ont.
154ème "	Lt.-Col. M. K. Adams.	25-10-16	29	Cornwall.
155ème "	Lt.-Col. T. C. D. Bedell.	17-10-16	29	Belleville.
156ème "	Lt.-Col. D. H. McClaren.	17-10-16	28	Brookville.
157ème "	Lt.-Col. O. Milne.	17-10-16	32	Barne, Ont.
158ème "	Lt.-Col. E. F. Armstrong.	13-11-16	31	Vancouver.
159ème "	Lt.-Col. A. Weir.	31-10-16	32	Hailebury.
160ème "	Lt.-Col. H. B. Combe.	17-10-16	31	Walkerton, Ont.
161ème "	Lt.-Col. J. Arthurs.	30-10-16	28	Clinton, Ont.
162ème "	Lt.-Col. H. Desrosiers.	31-10-16	30	Parry Sound.
163ème "	Lt.-Col. P. Domville.	27-11-16d	38	Montréal.
164ème "	Lt.-Col. L. C. D'Aigle.	11-4-16	26	Milton, Ont.
165ème "	Lt.-Col. W. G. Mitchell.	28-3-16	24	Moncton.
166ème "	Lt.-Col. O. Readman.	12-10-16	32	Toronto.
167ème "	Lt.-Col. W. T. McMullin.	30-10-16B	26	Québec.
168ème "	Lt.-Col. J. G. Wright.	17-10-16	32	Woodstock.
169ème "	Lt.-Col. L. Reed.	25-10-16	31	Toronto.
170ème "	Lt.-Col. Sir W. Price.	23-11-16	27	Toronto.
171ème "	Lt.-Col. J. R. Vickers.	23-11-16	27	Québec.
172ème "	Lt.-Col. W. H. Bruice.	25-10-16	32	Kamloops, C.B.
173ème "	Lt.-Col. H. F. Osler.	13-11-16	32	Hamilton, Ont.
174ème "	Lt.-Col. N. Spencer.	29-4-17	14	Winnipeg.
175ème "	Lt.-Col. D. Sharpe.	3-10-16	30	Medicine Hat.
176ème "	Lt.-Col. J. B. McPhee.	29-4-17	18	St. Catharines.
177ème "	Lt.-Col. L. de la B. Girouard.	3-5-17	19	Simcoe, Ont.
178ème "	Lt.-Col. J. Y. Reid.	3-3-17	20	Victoriaville.
179ème "	Lt.-Col. R. H. Green.	3-10-16	32	Winnipeg.
180ème "	Lt.-Col. H. B. Combe.	13-11-16	31	Toronto.
181ème "	Lt.-Col. A. A. Cockburn.	18-4-17	20	Brandon, Man.
182ème "	Lt.-Col. W. T. Edgecomb.	3-5-17	9	Whitby.
183ème "	Lt.-Col. W. H. Sharpe.	3-10-16	13	Winnipeg.
184ème "	Lt.-Col. F. P. Day.	31-10-16	32	Lisgar, Man.
185ème "	Major Neil Smith.	12-10-16	33	Halifax.
186ème "	Lt.-Col. G. W. Robinson.	28-3-17	18	Chatham, Ont.
187ème "	Lt.-Col. C. J. Donaldson.	15-12-16	24	Red Deer.
188ème "	Lt.-Col. A. Pinze.	12-10-16	32	Prince Albert.
189ème "	Lt.-Col. G. K. Watson.	23-9-16	26	Frazerville.
190ème "	Lt.-Col. W. G. Bryan.	3-5-17	15	Winnipeg.
191ème "	Captaine H. E. Lyon.	28-3-17	6	McLeod, Alta.
192ème "	Lt.-Col. J. Stanfield.	31-10-16	23	Blairmore.
193ème "	Lt.-Col. W. C. Craig.	12-10-16	32	Truro, N.-E.
194ème "	Lt.-Col. A. C. Gomer.	13-11-16	31	Edmonton.
195ème "	Lt.-Col. D. S. Mackay.	31-10-16	31	Regina.
196ème "		31-10-16	32	Camp Hughes.

Converti en bataillon de recrutes pour Québec.

L'ARMÉE CANADIENNE TELLE QUE MOBILISÉE

LE CORPS CANADIEN EST EN BELGIQUE

La troisième division doit s'embarquer le 1er mars pour le retour.

Sir Edward Kemp, le ministre de la Milice d'outre-mer, a câblé au ministre de la Milice pour lui annoncer que la première des divisions canadiennes à être renvoyée ici comme unité sera au Canada avant le 1er avril prochain. Ce sera la 3e division.

Il donne aussi les endroits où sont les divisions canadiennes, toutes les quatre se trouvant actuellement en Belgique; plusieurs bataillons envoyés en Allemagne ont été rappelés.

La 1re division est maintenant à Huy, à mi-chemin entre Liège et Namur, où elle est revenue du Rhin il y a une dizaine de jours.

La 2e division est rendue à Namur où elle vient d'entrer après sa marche vers le Rhin. La 3e est à Tournai, aussi en Belgique; on compte qu'elle en partira pour l'Angleterre dans la deuxième semaine de février et qu'elle s'embarquera pour le Canada vers le 1er mars.

La 4e division est stationnée à Nivelles, 25 milles au sud de Bruxelles. La dépêche ajoute qu'entre le mouvement de retour des divisions comme unités, certaines troupes canadiennes, telles que l'artillerie de garnison, la cavalerie et les unités d'hôpital, se mettront aussi en route pour l'Angleterre.

On est entrain d'introduire au Canada des fours à coke pour les produits secondaires à la place des anciens fours, dits Bee-hive, qui consommaient beaucoup trop de gaz, de goudron et d'ammoniaque, d'après un récent rapport publié par la Commission de conservation.

LA 3e DIVISION DÉMOBILISÉE EN PREMIER LIEU.

[Suite de la page 8.]

rité de retour ne sera accordée aux hommes en raison de leur état médical inférieur. Tout effort doit être fait pour libérer les hommes présents en Angleterre de façon qu'ils puissent être rapatriés dans l'ordre de priorité indiqué aux instructions susdites de la démobilisation, subordonnement à la nécessité de maintenir la bonne discipline et l'administration. On devra prendre soin que tout homme libéré soit remplacé par des conscrits et non pas par des hommes revenus de France, ou par d'autres appartenant à des groupes destinés au rapatriement avant les conscrits.

"Les officiers généraux en commandement prévoiront le choix des hommes en conséquence pour tous les contingents futurs de rapatriement."

Les instructions pour la démobilisation en question disent que les soldats mariés, selon la durée de leur service, doivent être ramenés les premiers au Canada, puis les célibataires selon la durée de leur service. Dans ce but, et afin d'établir un système pratique de priorité, les forces militaires du Canada outre-mer ont été divisées en trente-quatre groupements de service, embrassant une période qui va de 1914 à décembre 1918.

INFANTERIE—Fin.

Unité.	Officier commandant.	Date du départ.	Effectif au départ—officiers et autres grades.	Quartiers-généraux à la mobilisation.
197ème Bat.	Lt.-Col. H. G. Tonseca	23-1-17	9 306	Winnipeg.
198ème "	Lt.-Col. J. A. Ceoper	28-3-17	31 841	Toronto.
199ème "	Lt.-Col. R. J. Trihey	15-12-16	33 860	Montréal.
200ème "	Lt.-Col. A. L. Bonnycastle	3-5-17	17 477	Winnipeg.
201ème "	Lt.-Col. E. W. Hegerty			Licencié.
202ème "	Lt.-Col. T. E. Bowen	23-11-16	27 746	Edmonton.
203ème "	Lt.-Col. J. E. Hansford	26-10-16	32 957	Winnipeg.
204ème "	Lt.-Col. W. H. Price	28-3-17	27 789	Toronto.
205ème "	Lt.-Col. R. R. Moodie	Conver. en corps de C.M.C.		Hamilton.
206ème "	Lt.-Col. T. Pagnuelo	Env. en détach. aux Bermudes.		Montréal.
207ème "	Lt.-Col. C. W. McLean	2-6-17	27 652	Ottawa.
208ème "	Lt.-Col. T. H. Lennox	21-3-17	27 686	Toronto.
209ème "	Lt.-Col. W. O. Smyth	31-10-16	29 915	Swift Current, Sask.
210ème "	Lt.-Col. W. E. Seaborn	11-4-17	18 462	Moosejaw, Sask.
211ème "	Lt.-Col. W. M. Sage	15-12-16	25 662	Vancouver, C.-B.
212ème "	Lt.-Col. E. C. Pitman	Licencié	faute de	Winnipeg.
213ème "	Lt.-Col. B. J. McCormick			recrues.
214ème "	Lt.-Col. J. H. Hearn	18-4-17	20 "	St. Catharines.
215ème "	Lt.-Col. H. E. Snider	29-4-17	16 327	Wadena, Sask.
216ème "	Lt.-Col. F. L. Burton	18-4-17	30 783	Brantford, Ont.
217ème "	Lt.-Col. A. B. Gillis	2-6-17	24 634	Toronto.
218ème "	Lt.-Col. J. K. Cornwall	17-2-17c	32 883	Moosemin, Sask.
219ème "	Lt.-Col. W. H. Muirhead	12-10-16	33 997	Victoria.
220ème "	Lt.-Col. B. H. Brown	29-4-17	18 446	Halifax.
221ème "	Lt.-Col. M. McMeans	18-4-17	23 596	Toronto.
222ème "	Lt.-Col. J. Lightfoot	13-11-16	32 993	Winnipeg.
223ème "	Lt.-Col. H. Albrechsten	3-5-17	17 507	Winnipeg.
224ème "	Lt.-Col. A. McDougall	19-5-16c	47 1,526	Ottawa.
225ème "	Lt.-Col. J. MacKay	25-1-17	20 427	Fernie, C.-B.
226ème "	Lt.-Col. R. A. G. Gillespie	15-12-16	32 1,035	Dauphin, Man.
227ème "	Lt.-Col. C. H. LeP. Jones	11-4-17	28 783	Hamilton.
228ème "	Lt.-Col. A. Earehman	16-2-17c	31 756	North Bay.
229ème "	Lt.-Col. H. D. Pickett	18-4-17	17 526	Moosejaw.
230ème "	Lt.-Col. R. deSalaberry	23-1-17F	18 687	Brockville.
231ème "	Lt.-Col. F. E. Leach	11-4-17	28 661	Vancouver.
232ème "	Lt.-Col. R. P. Laurie	18-4-17	13 286	Battleford.
233ème "	Lt.-Col. E. Leprohon	Absorbé par le 178ème batail.		Edmonton.
234ème "	Lt.-Col. W. Wallace	18-4-17	15 279	Toronto.
235ème "	Lt.-Col. S. B. Scobell	3-5-17	19 438	Belleville.
236ème "	Lt.-Col. P. A. Guthrie	9-11-17	27 1,029	Fredericton.
237ème "	Lt.-Col. Rev. C. S. Bullock	Licencié.		Sussex.
238ème "	Lt.-Col. W. R. Smythe	11-9-16F	44 1,081	Valcartier.
239ème "	Major V. L. MacDonald	15-12-16F	26 738	Valcartier.
240ème "	Lt.-Col. E. J. Watt	3-5-17	14 375	Renfrew.
241ème "	Lt.-Col. W. L. McGregor	29-4-17	21 625	Windsor.
242ème "	Lt.-Col. J. B. White	23-11-16	44 1,006	Montréal.
243ème "	Lt.-Col. J. E. Bradshaw	2-6-17	16 391	Prince Albert.
244ème "	Lt.-Col. E. M. McRobie	28-3-17	27 604	Montréal.
245ème "	Lt.-Col. C. C. Ballantyne	3-5-17	16 274	Montréal.
246ème "	Lt.-Col. N. H. Parson	2-6-17	14 233	Halifax.
247ème "	Lt.-Col. C. H. Ackerman	Absorbé par le 236ème batail.		Peterboro.
248ème "	Lt.-Col. J. H. Rorke	2-6-17	13 259	Owen Sound.
249ème "	Lt.-Col. C. B. Keenlyside	21-2-18	15 709	Regina.
250ème "	Lt.-Col. W. H. Hastings	Fusionné avec le 249ème batail.		Winnipeg.
251ème "	Lt.-Col. G. H. Nicholson	6-10-17	4 170	Winnipeg.
252ème "	Lt.-Col. J. J. Glass	2-6-17	6 127	Lindsay.
253ème "	Lt.-Col. P. G. C. Campbell	29-4-17	17 461	Kingston.
254ème "	Lt.-Col. A. P. Allen	2-6-17	8 243	Belleville.
255ème "	Lt.-Col. G. C. Royce	2-6-17	13 284	Toronto.
256ème "	Lt.-Col. W. A. McConnell	28-3-17c	18 531	Toronto.
257ème "	Lt.-Col. L. T. Martin	16-2-17c	29 902	Ottawa.
258ème "	Lt.-Col. P. E. Blondin	6-10-17	16 215	Québec.
259ème "	Voir Corps expéditionnaire sibérien.			
260ème "	"			
No. 1 University Inf. Co.	Capt. P. Molson	29-5-15	6 250	Montréal.
No. 2 "	Capt. G. C. MacDonald	29-6-17	6 264	Montréal.
No. 3 "	Lieut. F. L. Turnbull	4-9-15	4 323	Montréal.
No. 4 "	Lieut. J. R. Mitchener	27-11-15	5 250	Montréal.
No. 5 "	Lieut. O. S. Tyndale	2-4-16	5 250	Montréal.
Yukon Infantry Co.	Comm. Black	24-1-17	6 224	Dawson.
No. 1 Jewish Infantry Co.	Capt. I. Friedman	28-3-17	3 83	Montréal.
No. 1 Independent Infantry Co.	Major T. J. Langford	6-10-17	3 102	Winnipeg.

UNITÉS DE MITRAILLEUSES ET BATAILLONS DE TANKS.

No. 1 Brig. de mitrailleuses autom.	Major R. Brutinel	3-10-14	9 128	Valcartier.
Batterie Borden de mitrailleuses.	Major E. J. Morrison	17-5-15	6 53	Montréal.
Compagnie Eaton de mitrailleuses.	Major W. J. Morrison	4-6-16	24 254	Toronto.
1er bataillon de Tanks.	Lt.-Col. R. L. Denison	3-6-18	92 714	Ottawa.
2ème "	Major N. K. Cameron	6-10-18	47 888	Petawawa.

ARTILLERIE.

A et B Batteries, R.C.H.A.	Lt.-Col. H. A. Panet, D.S.O.	3-10-14	18 484	Kingston, Ont.
1ère Bde., C.F.A. (artil. can. de c.)	Lt.-Col. E. W. B. Morrison	3-10-14	32 850	Valcartier.
1ère " Amm. Col. (col. d'ammu.)	Capt. A. A. Durdee	3-10-14	Compris dans la 1ère brigade.	
2ème " C.F.A. (artil. can. de c.)	Lt.-Col. J. J. Creelman	3-10-14	33 807	Valcartier.
2ème " Amm. Col. (col. d'ammu.)	Capt. J. M. Eakins	3-10-14	Compris dans la 2ème brigade.	
3ème " C.F.A. (artil. can. de c.)	Lt.-Col. J. H. Mitchell	3-10-14	33 847	Valcartier.
3ème " Amm. Col. (col. d'ammu.)	Capt. C. V. Stockwell	3-10-14	Compris dans la 3ème brigade.	
4ème " C.F.A. (artil. can. de c.)	Lt.-Col. W. J. Brown	20-5-15	8 37	Toronto.
4ème " Amm. Col. (col. d'ammu.)	Capt. G. V. Taylor	16-5-15	4 141	Toronto.
5ème " C.F.A. (artil. can. de c.)	Lt.-Col. G. A. Carruthers	20-7-15	2 30	Winnipeg.
5ème " Amm. Col. (col. d'ammu.)	Capt. H. N. Cowan	20-7-15	4 151	Winnipeg.
6ème " C.F.A. (artil. can. de c.)	Lt.-Col. E. W. Rathbun	23-2-15	5 36	Montréal.
6ème " Amm. Col. (col. d'ammu.)	Capt. P. W. Cooke	23-2-15	4 125	Montréal.

L'ARMÉE CANADIENNE TELLE QUE MOBILISÉE

FEMMES MARIÉES NON ÉLIGIBLES AU C.A.M.C.

Celles dont les maris sont encore outre-mer exceptés.

Les femmes mariées ne seront plus à l'avenir éligibles à faire partie du service des garde-malades du corps médical de l'armée canadienne, d'après un avis du ministère de la Milice.

Dans des ordres récents il est déclaré en outre que toutes les femmes mariées, les veuves exceptées, qui sont actuellement dans le service des infirmières seront relevées de leurs fonctions, à part celles dont les maris sont encore outre-mer.

Aucune garde-malade qui s'est mariée sans la permission des autorités militaires pendant son terme de service ne sera maintenue dans ses fonctions.

On pourra cependant considérer certains cas spéciaux, si les circonstances de l'infirmière mariée et de ses dépendants semblent le justifier.

LE CHEF OUVRIER M. TOM MOORE ET L'ÉPARGNE DE GUERRE

Le modeste trente-sous est mobilisé au service de la patrie.

En raison de sa position, M. Tom Moore, le président du Congrès des métiers et du travail du Canada, est le chef reconnu du travail organisé par tout le Dominion. Il est aussi un homme de réputation internationale. Les avantages du plan des épargnes de guerre lui sautent aux yeux, comme l'indique la déclaration suivante qu'il a faite à ce sujet:

"Durant cette période de reconstruction, la question d'éliminer le chômage est un des problèmes essentiels et, en faisant exécuter les travaux publics les plus importants, etc., le gouvernement peut aider matériellement et assurer la stabilité du marché de la main-d'œuvre. Pour faire ceci, il faut avoir de l'argent sous la main.

"Il a été démontré que les méthodes financières d'avant-guerre étaient insuffisantes pour répondre aux exigences nouvelles de l'époque de guerre, et les règlements imposés par d'autres pays nous ont fait une nécessité d'obtenir l'argent directement du peuple du Canada. On organisa la vente des bons de la victoire et le merveilleux résultat obtenu a démontré tout l'avantage du plan d'en mettre l'acquisition à la portée du plus grand nombre en introduisant la dénomination peu élevée de \$50.

"Un succès encore plus grand sera sans doute atteint en réduisant davantage le montant minimum de la souscription et le Canada vient de décider, grâce à son projet de timbres d'économie de guerre, d'offrir des occasions, non seulement aux hommes et aux femmes, mais même aux enfants du pays d'aider à fournir l'argent encore requis de façon si pressante pour continuer l'œuvre. Le modeste "trente sous" est enfin mobilisé au service de la patrie. Tous devraient répondre à l'appel et amasser un montant total tellement élevé qu'il démontre à jamais le fait que les ouvriers du Canada peuvent fournir tous les fonds nécessaires à leurs entreprises."

Les timbres d'économie font des enfants économes.

ARTILLERIE—Suite.

Unité.	Officier commandant.	Date du départ.	Effectif au départ: Officiers et autres grades.	Quartiers-généraux à la mobilisation.
7ème " A.C.C.	Lt.-Col. J. S. Stewart.	9-9-15	Voir batteries.	Ottawa.
7ème " Col. d'Amm.	Capt. F. A. Moseley	9-9-15	8	142 Ottawa.
8ème " A.C.C.	Appointed overseas.	5-2-16	31	718 Toronto.
8ème " Col. d'Amm.	Capt. W. M. Fletcher.	5-2-16	Compris dans la	8ème brigade.
9ème " A.C.C.	Appointed overseas.	5-2-16	24	723 Kingston.
9ème " Col. d'Amm.	Capt. R. F. Massey.	5-2-16	Compris dans la	9ème brigade.
10ème " A.C.C.	Appointed overseas.	26-2-16	25	729 Winnipeg.
10ème " Col. d'Amm.	Capt. C. W. Birch	26-2-16	Compris dans la	10ème brigade.
11ème " A.C.C.	Appointed overseas.	26-2-16	22	568 London, Ont.
11ème " Col. d'Amm.	Capt. D. A. McKinnon.	2-4-16	3	108 Halifax.
12ème " A.C.C.	Lt.-Col. E. G. Hanson	11-7-16	28	669 Toronto.
12ème " Col. d'Amm.	Capt. H. B. Davis	11-9-16	Compris dans la	12ème brigade.
13ème " A.C.C.	Lt.-Col. Count de Bury.	18-9-16	27	656 Kingston.
13ème " Col. d'Amm.	Capt. P. A. Wood	18-9-16	Compris dans la	13ème brigade.
14ème " A.C.C.	Lt.-Col. J. C. McKinnon	11-9-16	28	631 Halifax.
14ème " Col. d'Amm.	Capt. F. S. Burns.	11-9-16	Compris dans la	14ème brigade.
15ème " A.C.C.	Lt.-Col. A. T. Ogilvie.	11-9-17	28	683 Vancouver.
15ème " Col. d'Amm.	Capt. A. E. Sargisson.	11-9-16	Compris dans la	15ème brigade.
1ère Btrie, A.C.C.	Major C. H. L. Sharman	3-10-14		Compris dans la 1re brig.
2ème " " " " " "	Lt.-Col. C. H. MacLaren.	3-10-14		" " " "
3ème " " " " " "	Major R. H. Britton	3-10-14		" " " "
4ème " " " " " "	Major A. G. McNaughton.	3-10-14		Compris dans la 2ème brig.
5ème " " " " " "	Major E. G. Hanson	3-10-14		" " " "
6ème " " " " " "	Major H. G. McLeod.	3-10-14		" " " "
7ème " " " " " "	Major W. B. M. King	3-10-14		Compris dans la 3ème brig.
8ème " " " " " "	Major H. G. Carscallen.	3-10-14		" " " "
9ème " " " " " "	Major E. A. McDougall	3-10-14		" " " "
10ème, 11ème et 12ème Batteries formées en Angleterre.				
13ème Btrie, A.C.C. (4ème Bde)	Major G. E. Vansittart	20-5-15	4	138 Toronto.
14ème " " " " " "	Major W. H. Merritt.	20-5-15	5	138 " "
15ème " " " " " "	Major L. E. W. Irving	20-5-15	6	151 " "
16ème " " " " " "	Major W. T. Simpson	20-5-15	5	151 " "
17ème " " (5ème Bde)	Major J. F. Buckley	20-7-15	4	152 Winnipeg.
18ème " " " " " "	Major G. N. Marsh	20-7-15	4	152 " "
19ème " " " " " "	Lt.-Col. G. A. Caruthers.	20-7-15	4	150 " "
20ème " " " " " "	Major A. Ripley	20-7-15	4	150 Lethbridge.
21ème " " (6ème Bde)	Major W. G. Scully	23-2-15	4	151 Montréal.
22ème " " " " " "	Major W. R. Rierdon	23-2-15	4	151 Kingston.
23ème " " " " " "	Major J. K. MacKay.	23-2-15	4	151 Fredericton.
24ème " " " " " "	Major B. A. Ingraham.	23-2-15	4	151 " "
25ème " " (7ème Bde)	Major E. C. Armodi.	9-9-15	6	169 Ottawa.
26ème " " " " " "	Major G. R. Hall	9-9-15	7	136 Kingston.
27ème " " " " " "	Major J. B. Payne	9-9-15	4	167 Montréal.
28ème " " " " " "	Major R. Crocker	9-9-15	5	150 Fredericton.
29ème " " (11ème Bde)	Major F. T. Cogan	27-2-16		Comp. dans la 11ème brig.
30ème " " (8ème Bde)	Major A. B. Gillies.	5-2-16		" 8ème brig.
31ème " " " " " "	Major F. A. Peacock	5-2-16		" " " "
32ème " " (9ème Bde)	Major S. A. McKenzie	5-2-16		" 9ème brig.
33ème " " " " " "	Major W. Sears	5-2-16		" " " "
34ème Btrie A.C.C. (convertie en col. d'amm. de la 9ème Bde)				
35ème Btrie A.C.C. (11ème Bde)	Major R. E. Fletcher.	27-2-16		Comp. dans la 11ème brig.
36ème " " " " " "	Major W. Crowe.	27-2-16		" " " "
37ème " " (10ème Bde)	Major L. J. Ducharme.	26-2-16		" 10ème brig.
38ème " " " " " "	Major A. L. Laughton	26-2-16		" " " "
39ème " " " " " "	Major A. B. Stafford	26-2-16		" " " "
40ème " " (8ème Bde)	Major G. H. Southam.	5-2-16		" 8ème brig.
41ème " " " " " "	Major J. W. Syer	5-2-16		" " " "
42ème Btrie A.C.C. (convertie en col. d'amm. de la 8ème Bde)				
43ème Btrie A.C.C. (11ème Bde)	Major D. McCree	27-2-16		" 11ème brig.
44ème " " (10ème Bde)	Major C. E. Gregory	26-2-16		" 10ème brig.
45ème " " (9ème Bde)	Major A. Gill	5-2-16		" 9ème brig.
46ème " " " " " "	Major L. W. Gill	5-2-16		" " " "
47ème " " (12ème Bde)	Major W. Field	11-9-16		" 12ème brig.
48ème " " " " " "	Major E. K. Richardson	11-9-16		" " " "
49ème " " " " " "	Major E. H. Lancaster	11-9-16		" " " "
50ème " " (13ème Bde)	Capt. D. A. Anglin	18-9-16		" 13ème brig.
51ème " " " " " "	Major M. V. Plummer	18-9-16		" " " "
52ème " " " " " "	Capt. W. E. Lawson	18-9-16		" " " "
53ème " " " " " "	Capt. H. MacDougall	18-9-16		" " " "
54ème " " (12ème Bde)	Capt. W. T. Henderson	11-9-16		" 12ème brig.
55ème " " (14ème Bde)	Major E. N. Lewis	11-9-16		" 14ème brig.
56ème " " " " " "	Major V. J. Kent	11-9-16		" " " "
57ème " " " " " "	Major T. A. View			(N'est p. parti com. unité).
58ème " " (14ème Bde)	Major C. M. O. Fisher	11-9-16		Comp. dans la 14ème brig.
59ème " " (15ème Bde)	Capt. C. S. Riley	11-9-16		" 15ème brig.
60ème " " " " " "	Capt. L. C. Walker	11-9-16		" " " "
61ème " " " " " "	Capt. C. H. Colinson	11-9-16		" " " "
62ème " " " " " "	Major W. M. T. Martin	11-9-16		" " " "
Les Batteries 63, 64, 65 et celles portant les numéros 67 à 79, sont Batteries de dépôt et envoyées par détachement de renforts. Les 80ème, 81ème, 82ème, 83ème et 84ème Batteries ont été formées en Angleterre et prises dans la 12ème Brigade.				
No. 1 Heavy Bty. and Am. Col.	Major F. C. Magee	3-10-14	8	189 Valcartier.
No. 2 " " " "	Lt.-Col. J. W. Odell	14-6-15	7	212 Halifax.
No. 1 Siege Bty.	Lt.-Col. F. M. Cole	22-11-15	6	210 " "
No. 2 " " " "	Major A. G. Peake	27-11-15	6	273 Charlottetown.
No. 3 " " " "	Major G. M. Cape	18-12-15	6	216 Montréal.
No. 4 " " " "	Major L. W. Barker	2-4-16	6	212 St. John.
No. 5 " " " "	Major A. G. Peake	27-11-15	6	152 Charlottetown.
No. 6 " " " "	Major W. D. Tait	18-9-16	6	150 Montréal.
No. 7 " " " "	Major L. P. Allen	31-5-16	6	153 St. John.
No. 8 " " " "	Major S. A. Heward	26-9-15	6	152 Halifax.
1st Div. Am. Col.	Lt.-Col. J. J. Penhale	3-10-14	20	559 Valcartier.
2nd " " " "	Lt.-Col. W. H. Harrison	16-5-15	8	304 Halifax.
No. 2 Sec. 2nd D.A.C.	Capt. E. G. Lovelace	16-5-15	3	103 Toronto.
3rd Div. Am. Col.	Lt.-Col. W. G. Hurdman	11-3-16	4	35 Ottawa.
No. 1 Sec. 3rd D.A.C.	Capt. G. G. Mills	11-3-16	3	169 Kingston.
No. 2 " " " "	Capt. H. Roche	11-3-16	3	170 Toronto.
No. 3 " " " "	Capt. W. A. Kruger	11-3-16	4	170 Winnipeg.
4th Div. Am. Col.	Lt.-Col. R. Costigan	12-9-16	14	506 Montréal.

"GRATIFICATION DE SERVICE" POUR L'ARMÉE CANADIENNE

Texte de l'arrêté en conseil distribuant la gratification suivant les états de service dans l'armée et dans la marine.

Nous publions ci-après le texte intégral de l'arrêté en conseil accordant une gratification de service pour les membres de l'armée canadienne et ceux qui ont servi dans la marine royale.

En vertu de ce décret, la somme à payer est graduée de telle sorte qu'elle peut atteindre le montant de six mois de solde et d'allocations, en faisant abstraction de l'allocation de subsistance ou des allocations destinées à remplacer les rations et le logement, suivant la durée et la nature du service.

(Voir le "Bulletin" aux nos 13, p. 1 et 17 p. 4.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.
Samedi, le 21e jour de décembre 1918.

Présent:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Attendu que le ministre de la Milice et de la Défense et le ministre du Service Naval font rapport que par un arrêté en conseil (C.P. 2032), daté le 17e jour d'août 1918, certains règlements ont été établis concernant le paiement de la solde de congé aux officiers, sous-officiers et soldats des forces navales et militaires du Canada;

Qu'en vue de la signature de l'armistice dans la guerre européenne et la délicate mobilisation qui s'ensuit, une gratification de service devrait être payée aux officiers, sous-officiers et soldats des forces navales et militaires au lieu de la solde de congé et que, de plus, il est désirable que les règlements qui suivent soient censés avoir été en vigueur depuis le commencement de la guerre en ce qui concerne les officiers, sous-officiers et soldats des forces navales qui ont servi sur un navire de la Marine Royale et les officiers, sous-officiers et soldats des forces militaires qui ont servi au front sur un théâtre actuel de guerre; et du 11 novembre 1918, pour les officiers, sous-officiers et soldats qui n'ont pas fait tels services;

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de décréter par les présentes, que ledit arrêté en conseil du 17e jour d'août 1918 soit par les présentes abrogé et que les règlements suivants soient établis et lui soient substitués:

Règlements.

1. Dans les présents règlements, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente,

(a) "Officier", "sous-officier" et "soldat" à la même signification que dans les "Ordres du Roi" et les Instructions de l'Amirauté ou dans la Loi de la Milice, selon le cas; et "officier" comprend "infirmière";

(b) "retraite" comprend le retour à son unité dans la milice d'un officier qui quitte le service actif et ne reçoit plus de paye.

(c) "congé définitif" comprend le retour à son unité non-permanente dans la milice qui n'est pas en service actif d'un homme appartenant à cette unité;

(d) "outre-mer" signifie dans l'effectif pour la solde et les allocations;

(I) d'un état-major général ou administratif;

(II) d'un des services ou départements administratifs;

(III) d'une des unités du Corps expéditionnaire canadien qui était hors du Canada ou des Etats-Unis lorsque telles soldes et allocations sont devenues payables;

(IV) ou du commandement des services de réforme ayant à une époque quelconque été en service hors du Canada ou des Etats-Unis;

(e) "au front sur un théâtre réel de guerre, ne comprend pas le service en Canada, aux Etats-Unis, dans les

Indes Britanniques, à Ste-Lucie, aux Bermudes ou sur les hautes mers;

(f) "solde et allocations" comprend la solde et les allocations percevables en argent par l'officier, le sous-officier ou soldat concerné ou par ses dépendants pour son service, excepté les allocations accordées au lieu des allocations pour rations, logement ou subsistance ou allocation d'ordinaire.

2. Sauf lorsque autrement prévu dans les présents règlements, tout officier, sous-officier ou soldat ayant servi ou pouvant à l'avenir servir dans les forces navales ou militaires du Canada en service actif, ainsi qu'indiqué dans la première colonne de l'annexe ci-jointe, qui faisait partie de l'effectif des forces navales ou militaires du Canada en service actif le 11 novembre 1918 ou qui, le ou après le 11 novembre 1918, prend sa retraite ou est mis en retraite ou reçoit son congé au cours de la présente guerre ou pendant la démobilisation qui s'ensuit, et ses dépendants ont droit à une gratification de guerre égale à la solde et aux allocations que lui et ses dépendants auraient reçus s'il était resté en service pendant 31, 61, 92, 122, 153, ou 183 jours après sa retraite ou la date de son congé, ainsi que spécifié dans la deuxième colonne de l'annexe, au même taux de solde et d'allocations que lui et ses dépendants recevaient ou avaient droit de recevoir à la date de sa retraite ou de son congé, ou, dans le cas du service naval, d'après la quotité de paye et d'allocation à laquelle lui et ses dépendants auraient eu droit s'il n'eût repris un grade inférieur ou n'eût été réduit; pourvu toutefois que,

(a) dans le cas d'un officier, sous-officier ou soldat avec dépendants qui ont droit ou qui, si immédiatement avant la mise en retraite ou la date de son congé il recevait la solde et les allocations ordinaires du Corps expéditionnaire canadien, auraient eu droit à une partie de la gratification égale à l'allocation de séparation; si le montant de la gratification auquel lui et ses dépendants ont droit pour une période de 31 jours est moins de \$100, une solde consolidée de \$100 lui sera payée au lieu de chaque paiement de solde et allocations de 31 et 30 jours auquel lui et ses dépendants ont ou auraient eu droit, ainsi que plus haut spécifié;

(b) dans le cas d'un officier, sous-officier ou soldat sans dépendants, tels que spécifiés à l'article (a), si le montant de la gratification à laquelle il a droit, ainsi que ci-haut spécifié, pour une période de 31 jours est moins que \$70, une solde consolidée de \$70 lui sera payée au lieu du paiement de la solde et des allocations de chaque 31 ou 30 jours auquel il a droit, ainsi que spécifié plus haut.

3. Lorsque l'allocation de séparation a été payée ou était payable durant le service de tout officier, sous-officier ou soldat, à un ou plusieurs de ses dépendants, et aussi dans le cas du service naval, lorsque l'allocation de séparation aurait été payable à un ou plusieurs de ses dépendants s'il n'eût alors reçu d'allocation pour logement ou d'allocations au lieu de provisions, une partie de la gratification payable en vertu du paragraphe précédent égale à l'allocation de séparation pour la période d'après laquelle la gratification est calculée sera payée à un ou plusieurs des dépendants, selon le cas, de tel officier, sous-officier ou soldat qui y auraient eu droit si l'officier, le sous-officier ou le soldat avait continué son service, et sera censé être un paiement partiel de la gratification susdite en proportion du montant payé.

4. Nul officier et nul sous-officier des forces navales ou leurs dépendants et nul officier des forces militaires ou ses dépendants n'auront droit à la dite gratification

(a) s'il est cassé ou renvoyé du service par une cour martiale;

(b) s'il perd son grade ou sa commission par inconduite;

(c) s'il lui est ordonné de prendre sa retraite ou de démissionner de son grade ou de sa commission pour cause de mauvaise conduite;

(d) si sa démission de membre du Corps expéditionnaire canadien est acceptée pour inconduite.

5. Nul soldat des forces navales ou militaires du Canada et aucun de ses dépendants n'aura droit à la dite gratification si ce soldat a été réformé;

(a) ayant été condamné à être réformé avec ignominie ou, si dans le service naval, ayant été réformé sans disgrâce;

(b) ayant été condamné aux travaux forcés ou ayant été condamné par une cour martiale à l'emprisonnement pour deux ans ou plus;

(c) au cours de son service, ayant été trouvé coupable par l'autorité civile d'un délit passible d'emprisonnement pour plus de deux ans, commis soit avant soit après l'enrôlement;

(d) pour inconduite;

(e) à sa propre demande ou à la demande de ses parents ou gardiens pour la raison qu'il n'était pas en âge (à moins que le directeur du service naval ou l'officier payeur général, Milice et Défense, ne décide autrement).

6. Tout excès de paiement fait à un officier, sous-officier ou soldat ou à ses dépendants peut être déduit de la gratification autorisée par les présents règlements.

7. Si un officier, sous-officier ou soldat, avant que lui ou ses dépendants aient reçu une partie de la gratification ou toute la gratification à laquelle ils ont droit sous le régime des présents règlements, est enregistré comme enrôlé et a reçu une solde d'un corps naval ou militaire canadien autre que celui dont il est retraité ou a été congédié, la gratification ou la partie de la gratification qui reste alors impayée ne sera pas payée, mais cet officier, sous-officier ou soldat et ses dépendants, lors de sa retraite ou de son congé subséquent, s'il est autrement qualifié pour recevoir la gratification, aura droit de la recevoir ou d'en recevoir la partie qui n'a pas encore été payée, par rapport soit à la solde et aux allocations qu'ils recevaient ou à la solde et aux allocations qu'ils reçoivent lors de telle retraite ou de tel congé subséquent, et de celles-là les plus élevées; et pour déterminer le montant de la gratification par rapport à la durée et le caractère de son service, il aura droit de compter son service dans les deux corps.

8. Nul officier, sous-officier ou soldat des forces navales ou militaires ayant droit de recevoir une gratification de la nature d'une solde de congé du gouvernement impérial ni ses dépendants ne recevront la gratification par les présents accordée, à moins que le gratification accordée sous le régime des présents règlements n'exécède le montant de la gratification accordée par le gouvernement impérial; dans ce dernier cas la différence sera payée.

9. Si un officier, sous-officier ou soldat qui se présente pour la retraite ou le congé a droit, d'après la recommandation d'un bureau médical ou d'un officier médical, de recevoir la solde et les allocations (autres que la pension) du département du Rétablissement civil des soldats, il ne sera payé ni à lui ni à ses dépendants aucune gratification avant qu'il se soit soumis à tel traitement que peut ordonner le département du Rétablissement civil des soldats, et qu'il ait cessé de recevoir pleine solde et allocations de ce département. Quand la gratification aura cessé de n'être plus payable, comme il est dit ci-dessus, elle sera payée en versements mensuels alternatifs de 31 et 30 jours de solde et d'allocations.

10. Si un Bureau médical naval ou militaire ou un officier médical du département du Rétablissement civil des soldats fait rapport qu'un officier, sous-officier ou soldat doit être soumis à un traitement médical, et que tel officier, sous-officier ou soldat refuse sans raisons valables de se soumettre à tel traitement, ou si à cause de l'inconduite de tel officier, sous-officier ou soldat

sous traitement il devient nécessaire, dans l'opinion de tel département, de discontinuer le traitement, ladite gratification ou toute partie d'icelle à laquelle tel officier, sous-officier ou soldat ainsi que leurs dépendants ont droit à la date du rapport de refus de se conformer aux exigences de tel traitement ou à la date de la cessation de tel traitement, peut être retenue jusqu'à ce que ledit département ait certifié que tel officier, sous-officier ou soldat a subi le traitement à la satisfaction dudit département ou que son inconduite lui a été pardonnée. Lorsque la gratification ne sera plus retenue ainsi que ci-haut spécifié, le paiement en sera fait par versements alternatifs mensuels de solde et d'allocations de 31 et 30 jours. L'interprétation de cette partie du contexte du présent paragraphe relativement au refus de se soumettre au traitement médical, ou à l'inconduite de la part de l'homme concerné est du ressort exclusif du département dont la décision en la matière sera finale.

11. Sur rapport qu'un officier, sous-officier ou soldat, avant que lui ou ses dépendants aient reçu une partie quelconque de la gratification ou toute la gratification prévue par les présentes, a droit à ou reçoit en plein la solde ou les allocations du département de Rétablissement civil des soldats, telle gratification ou telle partie non payée d'icelle lui sera retenue, mais l'officier, le sous-officier ou soldat et ses dépendants, quand il perd subséquemment son droit à recevoir cette somme et ces allocations, auront droit, s'il est autrement qualifié pour recevoir la gratification, à la recevoir en entier ou à en recevoir la quotité impayée en versements mensuels alternatifs de 31 et 30 jours de solde et d'allocations.

12. (a) Si un officier, sous-officier ou soldat meurt avant que lui et ses dépendants aient reçu une partie quelconque de la gratification prévue aux présentes, et s'il lui survit des dépendants qui auraient eu droit, en vertu du paragraphe 3, à une partie de la gratification égale à l'allocation de séparation, ou qui y auraient eu droit si l'officier, le sous-officier ou le soldat avait reçu le taux ordinaire de solde et d'allocation du Corps expéditionnaire canadien immédiatement avant sa retraite ou son congé, la partie de la gratification non payée à sa mort sera payée à tels dépendants.

(b) Sauf ainsi que prescrit au paragraphe (a) précédent, si un officier, sous-officier ou soldat meurt avant d'avoir touché une partie quelconque ou le plein montant de la gratification prévue aux présentes, la partie de la gratification non payée à sa mort ne sera pas payable.

13. Nul officier, sous-officier ou soldat et ses dépendants, nonobstant la durée de son service dans un ou plusieurs corps, sauf tel que prévu au paragraphe 2, alinéas (a) et (b) ci-dessus, n'auront droit à une gratification totale de plus de 183 jours de solde et allocations, basée sur le taux le plus élevé de solde et d'allocations à laquelle il avait droit lors d'une mise en retraite ou congé, ou calculée conformément aux dispositions du paragraphe 2 qui précède.

14. La gratification prévue aux présentes, sauf lorsque les présents règlements prescrivent autrement, sera payable à tout officier, sous-officier ou soldat et ses dépendants comme suit:

solde et allocations de 31 jours lors de sa mise en retraite ou de son congé et le reste, s'il y en a, en versements alternatifs mensuels de solde et d'allocations de 31 et 30 jours.

15. Lorsqu'il appert qu'un officier, sous-officier ou soldat, lorsqu'il était au service, a négligé de pourvoir raisonnablement aux besoins de sa femme et de ses enfants, légitimes ou non, ou en tout autre cas où l'autorité ci-après nommée se croit justifiée par les circonstances de ce faire, le directeur du Service Naval, lorsqu'il s'agit de la marine, ou le payeur général de la Milice et de la Défense, s'il s'agit des forces militaires, peut ordonner que la gratification prévue aux présentes soit employée autant que possible à pourvoir aux besoins de ladite femme et desdits

[Suite à la page 12.]

"GRATIFICATION DE SERVICE" POUR L'ARMÉE CANADIENNE.

[Suite de la page 11.]

enfants, selon que les circonstances l'exigent.

16. Rien dans les présents règlements n'affectera les droits de tout officier, sous-officier ou soldat mis en congé ou en retraite en vertu de l'arrêté en conseil par les présentes rescindé, ni les droits de ses dépendants; et lorsqu'un officier, sous-officier ou soldat des forces navales a fait du service sur un navire de la Marine Royale, ou lorsqu'un officier, sous-officier ou soldat de l'armée de terre a été en service actif au front sur tout théâtre réel de la guerre, et qu'il n'avait droit en vertu des règlements en vigueur lors de sa mise en retraite ou de son congé définitif à aucune gratification ou à une gratification moindre que celle à laquelle il aurait eu droit, si les présents règlements eussent été en vigueur lors de sa mise en retraite ou en congé, la gratification prévue aux présents règlements, moins le montant de la solde de congé payé, sera versée à l'officier, sous-officier ou soldat et leurs dépendants.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Tableau des services à l'armée dans la marine.

ANNEXE.

Colonne 1, service.	Colonne 2, période.
1. (a) Dans le service naval canadien pour trois ans, dont six mois sur un navire de haute mer	183 jours.
(b) Dans le service naval canadien pour deux ans et moins de trois ans, dont six mois sur un navire de haute mer	153 "
(c) Dans le service naval canadien pour un an et moins de deux ans, dont six mois sur un navire de haute mer	122 "
(d) Dans le service naval canadien pour moins d'un an, dont six mois sur un navire de haute mer	92 "
2. (a) Dans la réserve navale volontaire royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la Marine Royale pour trois ans	183 "
(b) Dans la réserve navale volontaire royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la Marine Royale pour deux ans et moins de trois ans	153 "
(c) Dans la réserve navale volontaire royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la Marine Royale pour un an et moins de deux ans	122 "
(d) Dans la réserve navale volontaire royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la Marine Royale pour moins d'un an	92 "
3. (a) Dans le Corps Expéditionnaire Canadien pour trois ans, dont une partie de ce service outre-mer ..	183 "
(b) Dans le Corps Expéditionnaire Canadien pour deux ans et moins de trois ans, dont une partie de ce service outre-mer ..	153 "
(c) Dans le Corps Expéditionnaire Canadien pour un an et moins de deux ans, dont une partie de ce service outre-mer ..	122 "

(d) Dans le Corps Expéditionnaire Canadien pour moins d'un an, dont une partie quelconque de ce service outre-mer	92 "
4. Dans tout corps naval ou militaire canadien pour trois ans ou plus	92 "
5. Dans tout corps naval ou militaire canadien pour deux ans et moins de trois ans	61 "
6. Dans tout corps naval ou militaire canadien pour un an et moins de deux ans	31 "

L'ARRÊTÉ EN CONSEIL CONCERNANT L'ÉMISSION DES OBLIGATIONS EST RÉVOQUÉ

Il n'est plus nécessaire d'obtenir un certificat du ministre pour emprunter.

Un arrêté en conseil révoquant les règlements concernant les emprunts contenus dans l'arrêté en conseil du mois de décembre 1917, a été passé le 14 janvier, et il n'est plus maintenant nécessaire d'obtenir un certificat d'approbation du ministre.

L'arrêté en conseil se lit comme suit:

Attendu que le ministre des Finances déclare qu'il n'est plus maintenant nécessaire de maintenir en force les restrictions concernant les emprunts d'argent stipulés dans l'arrêté en conseil en date du vingt-deuxième jour de décembre 1917 (C.P. 3439), et les arrêtés en conseil le modifiant;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, à la recommandation du ministre des Finances et sous l'autorité de la loi des mesures de guerre, 1914, de faire et de promulguer et il fait et promulgue par les présentes les règlements suivants:

Règlements.

1. L'arrêté du Gouverneur général en conseil, en date du vingt-deuxième jour de décembre 1917 (C.P. 3439), et les arrêtés du Gouverneur général en conseil le modifiant sont par les présentes révoqués et rappelés, et aucune obligation, débenture, ou garantie, ou action ne sera sensée avoir été illégalement émise, vendue, offerte ou annoncée en vente, parce qu'elle aura été jusqu'à ce jour émise, vendue, offerte ou annoncée en vente sans un certificat aux termes des dits arrêtés en conseil.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

L'université Khaki.

L'université Khaki du Canada a ouvert ses cours d'horticulture et d'aviation aux femmes, aux épouses de soldats, pour lesquelles elle a de plus organisé un cours d'économie domestique. Mme G. C. Cunningham, professeur d'économie domestique au Manitoba, a été chargée de la direction de ce nouveau cours d'instruction. Ce développement de l'œuvre universitaire pour en permettre l'accès aux dames est dû en grande partie aux requêtes adressées à cette fin par les soldats qui suivent les cours, d'après la Gazette Agricole du Canada, publiée par le ministère de l'Agriculture.

COURS DONNÉS AUX SOLDATS CANADIENS EN ANGLETERRE

Plutôt de nature à les entraîner à la vie sur la ferme avant qu'ils s'établissent ici.

INSTRUCTION PRÉPARATOIRE.

Un grand nombre de soldats canadiens sont à suivre un cours d'agriculture en Angleterre durant l'intervalle entre la fin de la guerre et leur retour au Canada, dit M. W. J. Black, B.S.A., commissaire en vertu de la loi d'instruction agricole, et il ajoute que la Commission d'établissement des soldats organise des fermes pour l'entraînement des soldats en Angleterre. M. Black fait cette déclaration au cours d'un article publié dans le dernier numéro de la "Gazette Agricole du Canada", sous le contrôle du ministère de l'Agriculture. D'après cet article, on s'est procuré des fermes convenables qui ont été outillées et fournies de machines canadiennes avec leurs accessoires, et tout soldat qui le désire peut y suivre un cours de quelque trois mois en travaux pratiques de la ferme.

"Ce cours ne sera d'aucune façon ce que l'on pourrait appeler académique ou scientifique, écrit M. Black. Le but en est plutôt de familiariser les soldats et les mettre au courant des travaux quotidiens de la vie agricole, de leur apprendre les choses élémentaires qu'il faut connaître avant de s'adonner à la culture du sol. Ce cours, par exemple, montrera à l'élève comment atteler et conduire un cheval; comment labourer, semer et cultiver; comment traire les vaches, nourrir et avoir soin des animaux sur la ferme, ainsi que les mille et un travaux manuels requis pour la vie agricole."

COURS D'INSTRUCTION.

Sur la demande de la Commission d'établissement des soldats, M. Black a préparé un cours d'instruction bien adapté à l'entraînement préliminaire de soldats temporairement oisifs en Angleterre où ils attendent l'ordre de leur retour au Canada. Ce plan a été adopté par la Commission. En voici les grandes lignes:

Le système d'instruction adopté est en deux parties, la première appelée "instruction préparatoire" et l'autre, "instruction de campagne".

Le cours préparatoire comprend l'entraînement et l'expérience nécessaires pour permettre à l'élève, d'abord, de constater si ce genre de vie lui plaira, puis à la Commission de déterminer si le sujet a bien les qualifications requises et s'il a les aptitudes voulues pour réussir dans la carrière d'agriculteur. Ces points ayant été éclaircis, le plus tôt ceux qui auront donné les garanties suffisantes seront placés sur la terre dont ils veulent faire leur foyer domestique, le mieux ce sera pour tous les intéressés.

L'instruction de campagne sera donnée, après l'établissement, par des instructeurs spécialement adaptés à ce travail. La méthode em-

ployée sera en quelque sorte semblable à celle qui est actuellement en vigueur dans quelques provinces du Canada et qui consiste à confier à certains agriculteurs expérimentés le soin de conseiller et d'assister les débutants dans l'entreprise agricole, sous le contrôle des différents départements de l'agriculture. De cette façon, les nouveaux colons auront tout le bénéfice d'une sage direction et des conseils d'experts, tout en conservant leur individualité et leur talent d'initiative.

Pendant les mois d'hiver qui suivront le premier été employé à une expérience pratique sur la ferme, les colons trouveront bon de suivre le cours abrégé d'agriculture donné régulièrement dans les collèges agricoles ou par les départements de l'agriculture à des endroits convenables, par tout le pays.

Afin de procurer aux candidats acceptés pour l'établissement l'entraînement préparatoire requis dans le moins de temps et de la manière la plus efficace possible, on a adopté deux cours distincts, le premier connu sous le nom de "cours de ferme pratique", et l'autre comme "cours d'instruction". Les candidats seront libres de choisir entre ces deux cours celui qu'ils croiront le plus convenable.

Le cours de ferme pratique comprend l'instruction avec le service de chevaux comme pouvoir moteur et aussi l'usage des machines à gaz; les machines agricoles, en général; la construction des bâtiments, la menuiserie et les travaux de forge; la gérance d'une ferme, y compris la pâture et le pâturage, les engrais, la culture et la récolte, le bétail.

Et l'auteur conclut: "Le but est d'inaugurer un plan progressif avec la collaboration des départements d'agriculture provinciaux, afin que les soldats soient conseillés, guidés et instruits après s'être établis sur la terre. Le plan comprend une série de cours abrégés locaux concernant les développements supérieurs de cette industrie, dans le genre de ceux qui sont actuellement ouverts aux cultivateurs et à leurs fils par les représentants locaux des départements d'agriculture et par d'autres services adjoints."

Production annuelle du tabac canadien.

D'après une évaluation de la récolte du tabac en 1918, compilée par le bureau fédéral des statistiques, la production totale dans Ontario et Québec a été de 14,232,000 livres, cultivées sur 13,403 acres. De cette récolte, Ontario a produit 6,500,000 livres sur 6,500 acres, et Québec, 7,732,000 livres sur 6,903 acres, une moyenne de 1,000 livres par acre dans Ontario et de 1,120 livres dans Québec. En 1917, la récolte totale de ces deux provinces avait été de 8,495,000 livres, dont 3,495,000 livres dans Ontario et 5,000,000 de livres dans Québec.

RECHERCHES PALÉONTOLOGIQUES DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE

Les recherches des explorateurs ont révélé l'histoire passée des êtres vivants dans le Dominion et fait connaître l'emplacement de matériaux utiles à l'homme.

Les recherches paléontologiques, l'une des sphères d'activité du gouvernement, sont très peu connues et, en conséquence, sauf dans un cercle restreint, n'ont excité que très peu d'intérêt chez le public. Cependant, la paléontologie qui est inséparablement liée à la biologie et forme une partie essentielle de la géologie a fait des progrès remarquables au cours des dernières années, probablement plus considérables au cours des deux ou trois dernières décades qu'à toute autre époque de son histoire. Bien que règle générale le côté économique de cette science ne soit pas plus considéré que le côté économique de l'astronomie, son importance économique devient de plus en plus grande et les universités l'ont inscrite à leur programme d'études et le gouvernement a également fait des efforts pour promouvoir cet enseignement. C'est dans une certaine mesure une marque de progrès de posséder cette science aujourd'hui et non une simple marque d'érudition comme autrefois. Ce qui précède est une déclaration du professeur Lamb, directeur du musée National à Ottawa, qui définit l'étude de la paléontologie de la manière suivante:

"La paléontologie fait connaître l'histoire des êtres qui ont vécu sur la terre dans le passé et avec la géologie elle a une grande valeur économique en nous indiquant l'âge relatif des formations de roc, les conditions dans lesquelles elles ont été formées, et le caractère des plantes et des animaux qui y sont conservés, ainsi nous révélant les endroits où la houille, l'huile, le gaz et beaucoup d'autres matériaux utiles à l'homme, peuvent avec une très grande probabilité de succès se trouver.

"Avec le développement de la paléontologie comme science", le professeur Lamb dit que "la nécessité de la spécialisation dans ses diverses branches se fit sentir. Les paléontologistes s'occupent de l'étude de la vie végétale dans le passé. De même il faut faire une étude séparée des fossiles invertébrés et vertébrés, et même dans leurs principales subdivisions, la limitation du champ d'activité a donné les meilleurs résultats. Afin de suivre cette marche progressive, la division géologique du Canada a établi il y a quelques années des divisions distinctes de la paléontologie invertébrée et de la paléontologie vertébrée. Il est question en quelques mots de la portée et du travail particulier de la division des vertébrés dans cet article.

"La paléontologie des vertébrés, après la collection des échantillons, demande beaucoup de travail de laboratoire et de bureau, des recherches approfondies, la publication des résultats, et la formation de collections d'étude, de collections duplicata et de collections d'exposition.

RECHERCHES EN CAMPAGNE.

"1. Les recherches en campagne sont faites par des équipes spéciales d'hommes experts en ce genre de travail, ou par des individus, dans toutes les parties du Dominion, de la Nouvelle-Ecosse au Yukon. Les géologues en campagne collectionnent aussi dans une certaine mesure des spécimens, cependant ils sont la plupart du temps obligés de se contenter des fossiles invertébrés, à cause des grandes difficultés qu'offrent les recherches des vertébrés.

"Au cours de ces dernières années, on a réussi à établir en système le mode de recherches employé pour la découverte des fossiles vertébrés, et on a obtenu de splendides résultats en employant des équipes d'experts et en suivant les méthodes enseignées par l'expérience. Une équipe bien outillée, suivant les méthodes modernes, peut par exemple détacher complètement du roc sans perte, le squelette complet d'un dinosaure, de quarante pieds ou plus de longueur et pesant plusieurs tonnes, bien que le spécimen puisse avoir été découvert dans un état de très grande fragilité.

"2. Dans le laboratoire (ou l'atelier) les spécimens passent entre les mains d'ouvriers habiles qui les débarrassent de la matrice (roc), les durcissent, les renforcent et les réparent de manière à ce que l'on puisse les manier sans danger de les briser. A ce stade de leur transformation, on peut les étudier et les décrire. S'il y a un musée pour les recevoir, on choisira un certain nombre de spécimens qui seront préparés dans le laboratoire pour les exposer au public ensuite.

"3. L'étiquetage et la préparation du catalogue des spécimens forment une partie importante du travail de bureau, et sont absolument nécessaires pour pouvoir déterminer exactement et facilement les emplacements, les horizons géologiques, les dates, les noms des collectionneurs, etc. Lorsqu'ils sont catalogués, les spécimens sont étudiés et comparés, ou servent à former des collections en duplicata, ou bien sont exposés dans des collections qui pourraient être vues. Un spécimen qui pourrait avoir une grande valeur au point de vue de la science pourrait ne pas être propre à être exhibé.

"4. Le chapitre des recherches renferme l'étude des formations géologiques représentées par les fossiles en la possession de la division géologique, collectionnés principalement par la division de la paléontologie des vertébrés, et, jusqu'à un certain point, par les fonctionnaires de la division géologique, ou obtenus par achat, par présentation ou échange, ou prêtés par des individus ou des institutions pour fins de comparaison ou pour servir à élucider des problèmes paléontologiques. A ce sujet, la bibliothèque de la division géologique est indispensable.

"Les résultats de ces études, avec les descriptions de nouveaux spécimens ou de spécimens bien conservés, sont publiés sous forme de rapports, de mémoires et de monographies avec illustration, règle générale.

GÉOLOGIE ET ZOOLOGIE.

"Il est intéressant d'étudier brièvement quelques-uns des problèmes les plus importants de cette science, et d'établir les relations avec la géologie d'un côté et la zoologie de l'autre côté; d'essayer de donner une idée du travail que fait une équipe en collectionnant des spécimens de vertébrés paléontologiques, et des méthodes qu'elle emploie pour obtenir des résultats satisfaisants; de décrire un laboratoire moderne de vertébrés paléontologiques avec ses machines et ses appareils; de faire connaître les moyens employés à la préparation des spécimens reçus à l'état brut pour les rendre propres à l'étude ou à les exhiber en public, comme par exemple la manière dont on traite ces grosses masses de roc et d'os, qui représentent disons un dinosaure, avant d'en arriver à l'état final où l'on voit un groupe détaché de ces immenses reptiles. On pourrait également dire un mot du soin à donner à ces spécimens pour les rendre propres à l'étude ou les comparer à d'autres, ou à être exposés de façon attrayante dans un musée. On pourrait également toucher à l'illustration qui est tout à fait importante dans les rapports descriptifs, établissant la valeur comparative des différents modes de dessins et le procédé le plus propre à leur reproduction. Mais ces sujets demanderaient l'espace requis pour un traité, plutôt qu'un bref résumé.

"Les résultats économiques de la paléontologie, en relation avec la géologie ne sont pas toujours appréciés à leur pleine valeur par le public en général par ce qu'on n'en reconnaît pas la source.

"Ce que l'on peut appeler l'aspect frappant de la paléontologie des vertébrés se trouve dans les formes merveilleuses que prenait la vie animale dans le passé et que l'on découvre actuellement dans plusieurs pays. Le Canada tient une des premières places dans ces découvertes, et ceci n'est pas surprenant si on tient compte de l'étendue de son territoire, et du fait que l'immensité des surfaces explorées au point de vue géologique a révélé l'histoire du passé cachée dans le roc. La partie du Canada qui a le plus attiré l'attention au point de vue paléontologique au cours des dernières années est celle où l'on trouve du terrain crétacé dans la vallée de la rivière Red-Deer, Alberta, dans laquelle la division géologique a découvert un si grand nombre de dinosaures carnivores et herbivores, qui sont décrites dans ses publications.

DINOSAURIENS GROTESQUES.

"La nouveauté allée à la grosseur attire toujours l'attention. Aucun être vivant dans le passé n'était aussi gros que certaines des baleines de nos jours, et cependant les plus grosses baleines qui habitent l'océan n'attirent que peu d'attention. On les connaît et il n'est pas nécessaire d'en parler. Il en est ainsi de la girafe avec son cou long hors mesure, de l'éléphant avec sa trompe merveilleuse et ses immenses défenses, de la tortue, emprisonnée dans un corps en forme de boîte, du cheval avec un seul oreille à chaque pied, et d'un grand nombre d'autres animaux de forme encore plus curieuse qui vivent actuellement et qui ne nous causent pas de surprises parce que nous les connaissons bien, et ainsi de suite pour tous les êtres vivants. Ils sont aussi merveilleux que tout être qui a vécu dans le passé, mais nous les connaissons et nous n'en faisons pas de cas. Cependant, il n'en est pas ainsi des amphibiens, des reptiles et des mammifères du passé qui ne cessent pas d'attirer notre attention à cause de leur apparence bizarre et de leur forme grotesque. Les dinosaures nous semblent bien grotesques et bien étranges, prenons par exemple—les dinosaures à cornes avec une immense tête de cinq pieds de long, ceux qui avaient de lon-

gues pattes d'arrière et marchaient dans une position semi-verticale, et ceux qui étaient armés d'une carapace et de pointes; cependant ces derniers, par exemple, perdraient beaucoup de leur étrangeté et n'attireraient peu ou point d'attention s'ils n'étaient pas plus gros que le phrynosome de l'ouest avec ses cornes et ses bosses sur le corps et la tête.

"Il pourrait donc être d'intérêt général d'étudier brièvement quelques-uns des dinosaures les plus remarquables qui ont été découverts par des équipes de la division géologique dans les terrains crétacés de l'Alberta, et dont quelques-uns ont été exhibés temporairement au Victoria Memorial Museum avant que le Parlement occupe cet édifice, après le feu de 1916.

"Des différentes espèces de dinosaures qui vivaient à l'âge des crétacés sur ce continent, il y avait des herbivores et des carnivores. Les herbivores étaient très nombreux et se divisaient en trois groupes, les dinosaures à bec de canard, les dinosaures à corne, et les dinosaures armés, et à chaque groupe appartenaient plusieurs types distincts dont un certain nombre ont été exhibés en public soit au moyen de squelettes complets ou de crânes parfaits.

"Le dinosaure à bec de canard avait de petites pattes d'avant et de longues pattes d'arrière. Il marchait sur les pattes d'arrière un peu à la façon des kangourous, se servant de sa longue queue comme d'un appui. La forme de la queue qui était aplatie sur les côtés, et le fait que les pattes de devant au moins étaient palmées prouvent que ces reptiles pouvaient nager. Les plus gros atteignaient une longueur de 40 pieds, et fréquentaient évidemment les rives des lacs et des rivières. Un squelette complet d'un dinosaure de cette espèce a été exhibé pendant deux ou trois ans.

"Le dinosaure à corne était un animal terrien de forte corpulence, et marchait sur les quatre pattes. La tête était massive et de beaucoup augmentée en longueur par une dentelure osseuse qui s'étendait au-dessus du cou et des épaules. Règle générale, il y avait trois cornes, variant en forme, en dimension et en développement chez les diverses espèces, l'une s'élevant au-dessus du nez, les autres au-dessus des yeux. Ces reptiles atteignaient une longueur de quatorze pieds et plus. Le crâne seul avait quatre ou cinq pieds de long. Plusieurs crânes de ces dinosaures représentant divers genres ont été exhibés.

"Les dinosaures armés étaient très pesants, se mouvaient lentement, et étaient entièrement recouverts de plaques osseuses et de pointes. Comme les dinosaures à cornes ils marchaient sur les quatre pattes et étaient terriens, préférant sagement la terre ferme qui seule pouvait supporter leur corps massif.

"Les dinosaures carnivores étaient de charpente relativement légère avec des os creux comme ceux des oiseaux. Les plus gros atteignaient une longueur de trente pieds, avaient les dents longues et pointues, et les griffes aiguës et courbées. Ils marchaient sur leurs longues pattes d'arrière car celles de devant étaient courtes, et quelques-fois très courtes. Il n'y a pas de doute qu'ils dévorèrent les herbivores pour se nourrir. On trouvera un squelette complet de cette espèce dans les collections de la division géologique et une description détaillée de celui-ci dans un rapport illustré publié par le département, comme on l'a fait pour la plupart des diverses espèces de dinosaures mentionnées ci-dessus.

"Il n'est pas possible dans cet espace limité de même faire l'énumération du grand nombre de poissons, d'amphibiens, de reptiles autres que les dinosaures, et des mammifères représentés dans les collections canadiennes de la division géologique, bien qu'il soit peut-être bon de dire qu'on a collectionné des ossements de tortues, de lézards, de serpents, de crocodiles, de sarigues, de cochons géants, de chameaux, de daims primitifs, d'éléphants, de mastodontes, de chevaux, de titanotheres, d'anciens rhinocéros, d'animaux ressemblant aux

[Suite à la page 14.]

RECHERCHES PALÉONTOLOGIQUES DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE.

[Suite de la page 13.]

hippopotames, de rongeurs de diverses espèces d'animaux ressemblant à des chiens, de chats à dents pointues, et de beaucoup d'autres animaux qui n'existent plus, et ne sont pas désignés par des noms communs, dont quelques-uns sont disparus au cours des temps sans laisser de descendants et d'autres qui ont évolué en des espèces qui existent encore.

MANIÈRE DE COLLECTIONNER LES FOSSILES AU CANADA.

"On peut dire relativement à la manière de collectionner les fossiles au Canada que, dans le but d'empêcher toute perte et toute destruction de matériaux importants, il est nécessaire, au point de vue scientifique seulement que les équipes possédant les qualifications et l'autorisation nécessaires, comme celles qui représentent le gouvernement fédéral, les musées et les universités, aient le privilège de faire des recherches aux endroits où l'on trouve ces fossiles, et seulement lorsqu'il est clairement établi que cette équipe est bien outillée et est sous une direction responsable. Cette règle devrait s'appliquer à tous les collectionneurs, qu'ils soient du Canada ou de l'étranger, ou que les collections doivent rester au Canada ou non. Des personnes ignorantes ou irresponsables, ou des personnes dont les intentions sont bonnes mais qui ne sont pas qualifiées pour faire ce travail ou n'ont pas l'outillage nécessaire, peuvent faire des dommages incalculables en très peu de temps dans des districts renommés comme ceux de l'Alberta.

"Il est à espérer que dans un avenir rapproché un musée canadien semblable au musée anglais, sera construit pour recevoir et conserver les nombreuses et précieuses collections qui ont été rassemblées à grand frais au cours des derniers 70 ans. Ces collections, la propriété du gouvernement, représentent les ressources de ce pays et devraient être gardées intactes pour servir à l'éducation des générations futures. A cette fin, il faudrait construire un musée que l'on pourrait agrandir selon les besoins, d'après un plan général préconçu, en tenant compte du fait que l'expérience a démontré que les murs aussi bien que le centre d'un édifice pouvait servir aux fins d'exposition, et que nul musée moderne peut être maintenu sans y adjoindre de grands ateliers bien éclairés.

LE MINISTÈRE DIT QUE C'EST UN CANARD.

Une nouvelle à sensation a fait le tour de la presse, ces jours derniers, à l'effet que quelque 1,500 soldats canadiens qu'on avait antérieurement rapportés comme "disparus et présumés morts" avaient été retrouvés en Allemagne depuis la signature de l'armistice, en novembre dernier, et le premier résultat en a été que le ministère de la Milice et de la Défense a été inondé de lettres venues de toutes les parties du pays de la part des plus proches parents de tous les soldats compris dans cette catégorie.

"La publication de cette rumeur a eu de pénibles conséquences", déclare un rapport officiel du ministère, "en ce que des parents de soldats rapportés 'disparus et présumés morts' ont conçu de nouveaux espoirs qui ont été cruellement déçus. Le ministère de la Milice caractérise cette histoire de "canard" et il est à prendre des mesures pour en découvrir l'origine."

Publications nouvelles.

Les publications nouvelles du gouvernement sont les suivantes:

Rapport annuel (de ministère) des Affaires Indiennes, pour l'année finissant le 31 mars 1918. 106 pages, 10 sous.

Jugements, ordonnances, règlements et décisions (édition bi-mensuelle), vol. 8, n° 21, (15 janvier), 20 sous.

Le Bulletin du Commerce, n° 781, 13 janvier, gratis.

LE SERVICE GÉODÉSIQUE EN PLEINE ACTIVITÉ DURANT LA GUERRE

On a complété des plans destinés à rendre certaines eaux propres à servir de base navale—Sur la côte du Pacifique.

La division des levés géodésiques du ministère de l'Intérieur a eu, au cours de la dernière saison, l'avantage de collaborer à un service de guerre assez important et d'un caractère international. Sur la demande de la "United States Coast and Geodetic Survey", une équipe a été chargée de certains travaux de triangulation sur la côte de l'Atlantique. Un relevé de dragage a été fait par l'organisation américaine afin de rendre certaines eaux propres à servir de base navale aux flottes alliées, et les travaux de l'équipe canadienne ont fourni les positions de nombreux endroits et phares afin de contrôler l'exactitude de ce levé.

On n'apprendra pas sans intérêt qu'au début de la guerre, quand on se doutait de la présence de croiseurs allemands dans le nord du Pacifique, une équipe du service géodésique, opérant dans l'entrée Dixon et le détroit Hecate, a réussi à rendre une assistance opportune aux autorités navales à Prince-Rupert. Comme le service tenait des équipes aux principaux endroits des îles isolées, le ralliement de ces points à Prince-Rupert fut alors d'une grande importance à l'effet de tenir les autorités au courant de tout ce qui se passait dans les eaux environnantes.

POUR LE MINISTÈRE DE LA MILICE.

Pendant la dernière saison, les activités du service géodésique du Canada ont été limitées à des travaux d'une importance strictement économique. En sus des opérations plus haut mentionnées, des levés de triangulation ont été faits dans le Nouveau-Brunswick vers l'est, du côté de la Nouvelle-Ecosse, pour le ministère de la Milice qui voulait avoir la position géographique de certains endroits, afin de contrôler la précision de ses cartes topographi-

ques des alentours d'Halifax. A la demande du même ministère, on a aussi fait des levés de reconnaissance dans la direction de Sydney, C.-B. Des relevés moins étendus ont aussi été entrepris dans les environs de Saint-Jean, N.-B., et de Moncton, N.-B., sur la demande de la décision topographique du service géodésique.

Dans le bas du fleuve Saint-Laurent, une équipe a été employée à des travaux de triangulation primaire pour déterminer aussi la position des phares et des clochers d'églises dont on s'est servi par rapport aux opérations de plans de cartes pour le service hydrographique du Service Naval.

TRAVAIL SUR LE PACIFIQUE.

Dans la Colombie-Britannique, nous avons eu une autre illustration de la coopération géodésique internationale. Les ingénieurs du service géodésique du Canada ont continué, la saison passée, la projection d'un arc de triangulation primaire le long de la côte de la Colombie-Britannique, du détroit Juan de Fuca, à l'entrée Dixon. La "United States Coast and Geodetic Survey" ayant entrepris une extension de ce travail jusqu'à la tête du canal Lynn, le service canadien se propose maintenant de continuer la triangulation primaire le long du fleuve Yukon, jusqu'à la traverse du 141^e méridien de longitude. Ce travail, une fois complété et pris conjointement avec l'extension projetée par la "United States Coast and Geodetic Survey", de sa triangulation dans les environs de Tacoma, Wash., à la triangulation canadienne du détroit Juan de Fuca, constituera un arc géodésique de plus de vingt-cinq degrés de latitude et reliera l'Alaska, le territoire du Yukon et la Colombie-Britannique à la donnée nord-américaine récemment adoptée.

CONVENTUM D'EXPERTS EN CONSERVATION.

La Commission de conservation annonce que l'assemblée annuelle de ses membres aura lieu à Ottawa les 17, 18 et 19 du mois courant. On doit s'y occuper surtout de la conservation des animaux sauvages qui sera le sujet principal de la discussion. Au nombre des autorités reconnues sur cette importante question qui sont invités à prendre part à ce conventum, on mentionne M. E. W. Nelson, chef du bureau des études biologiques, du département de l'Agriculture aux Etats-Unis.

L'honorable sénateur Edwards, d'Ottawa, faisant fonctions de président intérimaire de la Commission, présidera le conventum.

Le lait condensé augmente de 100 pour cent.

D'après un récent rapport du ministère de l'Agriculture, pour l'exercice financier clos le 31 mars 1918, la production de lait condensé et de lait pulvérisé a augmenté de 100 pour 100 par tout le Canada en 1917.

NOTRE COMMISSAIRE DU BÉTAIL S'EN VA À LONDRES.

M. H. S. Arkell, commissaire du bétail pour le Dominion, a reçu instruction de se mettre en route pour Londres, si l'on en croit un rapport récent du ministère de l'Agriculture. Sa mission consiste à fournir aux représentants du Canada à Londres des faits et des détails concernant les conditions du bétail sur pied au Canada. Il devra s'occuper de plus, par tous les moyens possibles, de trouver une voie quelconque à l'exportation du lard et du bétail, en général, du Canada.

Le fléau des gophers.

La ferme modèle que le gouvernement fédéral maintient à Scott, Saskatchewan, a fait un rapport au sujet des pertes et dommages causés par les gophers dans cette partie du pays. On y mentionne, entre autres faits nouveaux, que certaines sections des provinces des prairies ont perdu, approximativement, par acre ou arpent carré, 11 minots d'avoine et 18 minots d'orge, d'après des tableaux comparatifs de production agricole.

LA RIVIÈRE COPPERMINE

Une région très riche en gisements de cuivre—Rapports de l'inspecteur French, de la Gendarmerie à cheval.

On reçoit régulièrement des rapports encourageants quant à la richesse et à l'étendue des dépôts de cuivre dans la région inexplorée comprise entre la rivière Coppermine et l'entrée Bathurst. L'inspecteur F. H. French, de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, chef d'une patrouille envoyée jusqu'aux rives de l'océan Arctique à la recherche de certains disparus et qui a visité des régions jusqu'ici inexplorées, rapporte qu'il a vu des blocs de cuivre natif pesant de 60 à 100 livres; que les Esquimaux se fabriquent des ustensiles et des outils avec ce métal pour leur usage personnel, et qu'il a trouvé de grosses quantités de ce cuivre tout le long de sa patrouille dans chacun des camps d'Esquimaux.

L'inspecteur French est d'avis qu'à l'est de la rivière Coppermine, se trouve le plus grand dépôt de cuivre natif de tout l'univers, et qu'aussitôt que des facilités de transport auront été établies, ce sera un revenu des plus importants du pays. Plus au nord, dans la même zone minéralisée, on rencontre les gisements cuprifères de la région Whitehorse, dans le territoire du Yukon. Un grand nombre de titres (claims) miniers ont été enregistrés dans ce district et plusieurs mines sont en exploitation. Cette zone cuprifère s'étend vers le nord jusqu'aux sources de la rivière White et, lorsqu'on aura réussi à surmonter les difficultés du transport, ce district, tout comme le nord du Manitoba, atteindra des proportions prodigieuses en fait de production minérale.

TERRITOIRE EXEMPTÉ.

Afin de permettre un examen minutieux des dépôts de cuivre qu'on dit exister sur les rives de l'océan Arctique, aux alentours de la rivière Coppermine, le territoire suivant a été exempté, par décret du conseil en date du 21 décembre 1918, de la cession en vertu des dispositions contenues dans les règlements des mines:

"Cette partie des territoires du Nord-Ouest située au nord du 65^e parallèle de latitude nord, et entre les 105^e et 116^e degrés de longitude occidentale, comprenant le territoire adjacent au golfe Coronation et à l'entrée Bathurst."

Les travaux de la station d'expérimentation du ministère de l'Agriculture pour démontrer la valeur de l'assolement ont donné des résultats intéressants, d'après le rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année finissant en mars 1918. Le blé cultivé continuellement à ces stations de la Saskatchewan et de l'Alberta accuse une diminution de dix minots à l'acre. Le blé récolté sur jachère d'un été a donné un rendement de dix minots à l'acre de plus que le blé cultivé de façon continue. Le blé provenant d'un assolement de trois ans a donné un rendement de quatre minots à l'acre de plus que le rendement moyen de la région.

TABLE DES MATIÈRES POUR LE MOIS DE JANVIER 1919.

	N°	Page.		N°	Page.
Agriculture, ministère de l'—			Conseil privé— <i>Suite.</i>		
Embargo sur le bétail à cause de maladie nouvelle.....	17	11	Jour d'intercession pour la paix fixé au 16 février.....	18	1
Explication des conditions nouvelles du commerce de l'exportation des viandes.....	18	5	La Nova Scotia Steel and Coal Co. est autorisée à se servir du territoire de la Dominion Coal Co.	15	7
Il faut préférer la graine indigène.....	16	12	L'épidémie récente de grippe espagnole chez les sauvages.....	18	10
Le soin des arbres gâtés en hiver.....	18	5	Le Canada approuve le nouveau traité.....	15	6
Les produits du sol augmentent en valeur.....	18	6	Le droit de miner dans le havre de Sydney, N.-E.	15	7
Oufs et volailles en 1917-18.....	18	4	Le parlement est convoqué pour le mois prochain.....	16	1
Oufs expédiés en Grande-Bretagne.....	18	11	Les pouvoirs des commissaires des pensions sont augmentés.....	16	4
Propagande agricole.....	17	12	Louanges adressées à la police pour ses services durant la guerre.....	18	4
Protection contre les graines impropres.....	18	11	Pensions augmentées pour les enfants de soldats.....	16	6
Registres pour troupeaux laitiers.....	15	9	Pour maintenir un bureau de mycologie.....	17	6
Un nouveau blé appelé "rubis".....	17	3	Procès des réfractaires militaires.....	18	6
Analyse des chiffres du recensement des forces hydrauliques.....	18	9	Prohibition du trafic des roubles russes au Canada.....	18	12
Bulletin Officiel Canadien—			Refus de la demande de poursuite de la Ross Rifle contre la Couronne.....	18	11
Edition au choix.....	15	1	Règlements régissant l'allocation de séparation.....	17	8
Le "Bulletin Officiel" doit être mis à la portée du public.....	18	12	Règlements touchant l'usage du gaz de charbon.....	16	9
Table des matières pour le mois de décembre 1918.....	15	11	Renseignements précis sur la situation de la main-d'œuvre.....	16	9
Une demande.....	17	6	Reprise des travaux sur le canal Welland.....	15	10
Bureau des statistiques—			Travaux de génie du pont de Québec.....	18	2
Augmentation des exportations de papier à imprimer.....	16	6	Un banquier est ajouté à la Commission économique en Sibérie.....	15	10
Augmentation du commerce des fourrures.....	16	9	Un conseil spécial à la Commission de colonisation.....	18	4
Comment le Canada a répondu à la demande de produits alimentaires.....	15	3	Département de l'Information publique—		
Diminution en valeur des automobiles exportés.....	17	5	Edition au choix.....	15	1
Estimation de la valeur totale de la production agricole au Canada.....	17	7	La royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.....	15	4
Exportation de la farine en barils.....	18	7	Discours de l'hon. Arthur Meighen devant le club Canadien de Winnipeg.....	17	1
Exportations de beurre du Canada.....	16	10	Discours de M. Newton D. Baker, secrétaire de la guerre dans le cabinet américain.....	16	7
Grain exporté au cours de l'année.....	17	11	Douanes, ministère des—		
Importations d'animaux.....	16	12	Certificats requis pour les effets belges.....	15	1
Inventaire de la richesse nationale du Canada.....	17	7	Commerce avec le Sud-Africain.....	15	3
La production du Canada en laine.....	18	1	Commerce canadien avec les Bermudes.....	15	4
La récolte canadienne.....	17	7	Commerce ouvert avec les îles Malouines.....	15	5
La richesse nationale est d'environ dix-sept billions.....	17	7	Exportations à Gibraltar.....	18	5
Le commerce des douze mois finissant en novembre.....	15	3	Notre commerce avec l'Australie.....	15	7
Le revenu national du Canada en 1918.....	16	1	Félicitations concernant les fiançailles de la princesse Patricia.....	15	1
Les contributions indirectes du Canada.....	15	7	Finances, ministère des—		
Les produits laitiers du Canada.....	17	3	Directeur de la division scolaire des timbres d'épargne.....	15	5
Nos importations de caoutchouc.....	16	5	Rendement de la Monnaie en deux ans de guerre.....	15	4
Plus de \$85,000,000 dans les industries de viande.....	17	1	Fonds patriotique canadien—		
Rendement des beurreries et fromageries.....	17	4	Contribution de la royale gendarmerie à cheval.....	15	9
Revenus des employés à salaire et à gages.....	17	7	Haut commissaire canadien à Londres—		
Statistique du fromage.....	17	12	Embargo sur le bétail à cause de maladie nouvelle.....	17	11
Valeur des exportations de nickel.....	16	9	Immigration et Colonisation, ministère d'—		
Valeur des volailles et des œufs.....	18	1	Animaux pour les États-Unis.....	18	6
Bureau des vivres—			Effets de la guerre sur l'immigration.....	15	8
Gros pruneaux admis.....	15	3	Grains inspectés sur les chemins de fer de l'Ouest.....	15	10
L'Angleterre aura besoin de bœuf gelé du Canada.....	18	4	Homesteads et la guerre.....	15	3
La plupart des restrictions sont levées.....	18	1	Immigration par nationalités.....	15	8
Le poisson plat est économique et devient populaire.....	17	11	Inspection du grain depuis le 1er septembre.....	18	6
Chemins de fer et Canaux, ministère des—			La guerre a fait décroître le nombre des immigrants.....	15	8
Reprise des travaux au canal Welland sur une base de pourcentage.....	15	10	L'émigration des États-Unis aux provinces de l'Ouest.....	15	9
Colossal télescope de Victoria, C.-B., en pleine opération.....	18	11	Récolte de fruits et de légumes de Kootenay.....	18	12
Comité de rapatriement et de placement—			Tonte de la laine au Manitoba.....	18	3
Le président décrit l'organisation des travaux de rétablissement.....	16	1	Informations belges—		
Les sociétés fraternelles et le rapatriement.....	16	6	La Belgique et le grand duché de Luxembourg.....	15	9
Pour seconder la tâche du comité de rapatriement.....	16	5	Intérieur, ministère de l'—		
Université et éducation des soldats.....	18	5	Colons pour les provinces de l'Ouest.....	18	2
Comité national de l'épargne de guerre—			Commission géodésique.....	15	7
Clubs d'économie en Saskatchewan.....	17	6	Gains des sauvages en nombre et en prospérité.....	18	7
Documents français relatifs au timbre d'épargne de guerre.....	16	5	Homesteads dans l'Ouest.....	18	12
Le magazine de l'épargne est publié.....	17	7	Il reste peu d'indiens païens.....	18	2
Le maire de Québec recommande les timbres d'épargne.....	16	10	La division de l'irrigation.....	17	9
L'hon. G. E. Amyot approuve les timbres d'épargne de guerre.....	16	5	L'établissement des soldats sur la terre.....	15	1
Littérature d'épargne de guerre publiée en français.....	16	12	Loi concernant l'établissement des soldats.....	15	1
Plusieurs langues parlées au Canada.....	16	12	Nouveau Manitoba, terre de l'avenir.....	15	7
Un prélat distingué approuve les timbres d'épargne de guerre.....	16	3	Riches gisements de cuivre découverts dans le Manitoba.....	18	4
Comment le Canada a aidé l'Angleterre.....	15	5	Sources et valeur du revenu des sauvages.....	18	7
Commerce, ministère de—			Un directeur du drainage sera nommé.....	17	9
Comment le Canada a répondu à la demande de produits alimentaires.....	15	3	Justice, ministère de la—		
Commerce avec l'Afrique orientale britannique.....	18	11	Les prisonniers libérés sur parole.....	18	10
Commerce du Canada pour le mois de décembre.....	17	5	Refus de la demande de poursuite de la Ross Rifle contre la Couronne.....	18	11
Délais accordés touchant les marques de commerce.....	17	4	Tous les ennemis détenus au pays seront déportés.....	18	1
Diminution remarquable du commerce.....	17	3	La Belgique doit obtenir sa restauration complète.....	15	6
Exportations de beurre du Canada.....	16	10	La Commission du commerce de guerre cesse pratiquement ses activités.....	18	1
Le commerce des douze mois finissant en novembre.....	15	3	La Galerie des peintures canadiennes exposée dans plusieurs villes.....	18	10
Un navire pour la Nouvelle-Zélande.....	17	4	La grande guerre coûte à la France 4,385,300 hommes et \$44,500,000,000.....	18	6
Commission canadienne du commerce—			La mort de S.A.R. le prince Jean.....	18	1
Notre mission canadienne à Londres.....	16	1	La rive gauche de l'Escaut.....	15	4
Commission de conservation—			La transition, pour le soldat, de la vie des camps aux occupations de la vie civile.....	17	1
L'aviation et la surveillance des forêts.....	16	10	L'effort du Canada pour la guerre apprécié.....	16	7
Locomotives et charbon.....	15	9	L'établissement des soldats sur la terre.....	15	1
Poussier des usines canadiennes.....	15	5	Le commerce des douze mois finissant en novembre.....	15	3
Utilisation économique du lignite de l'Ouest.....	15	6	Le fonctionnement de la censure de guerre.....	17	10
Valeur comparative du bois de chauffage.....	15	9	Le prince Albert fait partie de l'armée canadienne.....	16	6
Commission des achats de guerre—			Le prince Arthur de Connaught avec l'état-major en Allemagne.....	16	6
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral.....	15	12	Marine et Pêcheries, ministère de la—		
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral.....	16	11	Sur les navires canadiens.....	15	10
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral.....	17	12	Messages du Canada au Roi.....	15	1
Commission des forces hydrauliques—			Milice, ministère de la—		
Importante conférence concernant les forces hydrauliques.....	18	8	Aucune demande de préférence ne peut être accordée.....	15	4
Commission des pensions—			Etoile de bronze pour vétérans de 1914-1915.....	18	4
Les pouvoirs des commissaires sont augmentés.....	16	4	Explications sur les règlements concernant la gratification de licenciement.....	17	4
Pensions.....	17	6	Le gouvernement et les dépendants des soldats.....	16	8
Pensions non réclamées.....	18	12	Le ministère de la Milice recherche les parents de certains soldats.....	15	2
Commission du commerce de guerre—			Les 114e et 154e bataillons.....	17	11
La Commission du commerce de guerre cesse pratiquement ses activités.....	18	1	Pertes des forces canadiennes au 31 décembre 1918.....	15	1
Conseil privé—			Rapport révisé des pertes canadiennes jusqu'au 15 janvier.....	18	1
Annulation des règlements concernant les sans-travail.....	18	6	Mines, ministère des—		
Augmentation de solde à la gendarmerie à cheval.....	15	9	Les éperviers d'été sont très utiles.....	18	12
Chinois autorisés à revenir au Canada.....	18	7	Les riches houillères du Canada.....	15	6
Contrat pour bâtiments d'hôpital à Toronto.....	18	8	Production de fonte en saumon au pays.....	18	8
Crédit ouvert pour favoriser la vente de bois de charpente.....	17	9	Production du nickel au Canada en 1918.....	18	11
Délais accordés touchant les marques de commerce.....	17	4	Rendement de houille en 1918 sans précédent.....	16	5
Démission du directeur de la sûreté publique.....	18	7			
Établissement des soldats sur les terres fédérales.....	18	2			
Heures de travail pour employés civils.....	16	11			

TABLE DES MATIÈRES POUR LE MOIS DE JANVIER 1919.

	N°	Page.
Mines, ministère des— <i>Suite.</i>		
Tourbières du Manitoba	15	6
Ministre de la Milice d'outre-mer—		
Le licenciement des troupes canadiennes d'outre-mer	16	1
Troupes canadiennes dans le nord de la Russie	16	9
Mission canadienne de retour des Etats-Unis	17	12
Permis d'importation pour fourrures canadiennes aux Etats-Unis	17	11
Pertes des forces canadiennes au 31 décembre 1918	15	1
Postes, ministère des—		
Courrier pour le Nord	15	4
Le "Bulletin Officiel" doit être mis à la portée du public	18	12
Reprise du service postal avec la Belgique	15	1
Une demande	17	6
Publications officielles du gouvernement canadien	16	12
Recherches scientifiques et industrielles—		
Les industries ont besoin de technologues d'expérience	15	1
Projet de bureau technique pour Montréal	17	6
Rendement de la Monnaie en deux ans de guerre	15	4
Rétablissement civil des soldats—		
Vues animées du rétablissement civil des soldats	15	4
Revenu de l'Intérieur, ministère du—		
Certificats requis pour effets belges	15	1
Inspection du pétrole	15	7
Production d'alcool moins considérable	18	5
Timbres de la taxe de guerre	15	10
Secrétariat d'Etat—		
Censeur en chef—		
Censure et messages radiotélégraphiques	18	12
Le fonctionnement de la censure de guerre	17	10
Plus de censure des messages radiotélégraphiques	15	5
Impressions et papeterie—		
Le Bulletin des Brevets publié chaque semaine	18	2
Publications officielles du gouvernement canadien	16	12
Période de cinq ans avant la naturalisation	18	5
Service civil, Commission du—		
L'expérience comptera à l'avenir dans les examens du service civil	15	10
Les heures de travail pour les employés civils	16	11
Positions à remplir	15	9
Positions vacantes	17	6
Service naval, département du—		
Division des pêcheries—		
Bateaux et attirail de pêche	17	7
Bonnes prises de poisson sur les deux côtes	18	3
Gens employés au service des pêcheries	18	6
La pêche des huîtres sur le Pacifique	17	9
Les pêcheries du Yukon	15	9
Pêche de la baleine sur le Pacifique	17	7
Saumon du printemps dans les eaux de l'Est	17	12
Statistique de pêche dans les eaux intérieures	17	11
Valeur des pêcheries durant la guerre	17	6
Table des matières pour le mois de décembre 1918	15	11
Travail, ministère du—		
Le marché du travail en décembre	17	5
Les conditions du travail en décembre	17	5
Rapports de 5 bureaux de conciliation	17	5
Renseignements précis sur la situation de la main-d'œuvre	16	9
Temps perdu pour grèves en décembre	16	11
Travaux publics, ministère des—		
Contrats donnés à St-Jean et Kingston	16	6
Soumissions pour le bâtiment d'hôpital	17	3
Soumissions pour nouvelle fabrique de membres artificiels	17	9
Soumissions pour un quai d'arsenal	15	9
Une étoile de bronze pour ceux qui ont servi dans la marine	17	1

LES PÊCHERIES DU CANADA SONT AU PREMIER RANG

**Celles de la Norvège et des
Etats-Unis sont les seules
à leur contester la supré-
matie dans tout l'univers.**

Les statistiques des pêcheries, partie III, du Recensement de l'industrie, 1917, préparées par le Bureau des statistiques du Dominion, en collaboration avec les départements tant provinciaux que fédéraux, contiennent l'article suivant au sujet des pêcheries du Canada :

Le Canada possède probablement les pêcheries les plus étendues de l'univers, celles de la Norvège et des Etats-Unis étant les seules à lui contester la suprématie, tant pour l'excellence ou l'abondance que pour la variété de la production. Ce qui démontre bien la fertilité des eaux canadiennes, c'est le fait que toute la prise de saumon, homard, hareng, maquereau et sardine, presque toute celle de l'églefin et une bonne partie des morues, merlus et merlans jaunes sont pris en dedans de dix à douze milles des côtes.

IMMENSES SUPERFICIES.

Le littoral des provinces atlantiques de Grand-Manan au Labrador, sans par-

ler des baies secondaires, mesure au delà de 5,000 milles, tandis que la surface à laquelle celui-ci forme un bassin naturel comprend la baie de Fundy, 3,000 milles carrés, le golfe Saint-Laurent, au moins dix fois plus considérable, et d'autres eaux océaniques formant un total de pas moins de 200,000 milles carrés, soit plus des quatre cinquièmes des pêcheries dans le nord de l'Atlantique. Outre cela, il y a 15,000 milles carrés d'eaux intérieures, entièrement contrôlées par le Dominion. Si considérables que soient ces superficies, elles ne représentent cependant qu'une partie des pêcheries du Canada. La baie d'Hudson, avec un littoral de 6,000 milles, est plus grande que la Méditerranée; la côte du Pacifique du Dominion mesure plus de 7,000 milles de longueur, et offre des abris exceptionnels aux pêcheurs; tandis qu'à l'intérieur du pays se trouve une série de lacs qui, pris ensemble, couvrent 220,000 milles carrés, soit plus de la moitié de l'eau douce de tout le globe terrestre, la partie canadienne des grands lacs du bassin du Saint-Laurent comprenant à elle seule 72,700 milles carrés.

Mais la grande abondance et l'excellence générale de la production de ces pêcheries sont encore de plus grande importance. La morue et le saumon ont longtemps contesté la primauté entre eux, mais depuis ces quelques années passées, l'énorme encaquement et le prix élevé des homards ont souvent relégué la morue au troisième rang.

On pourrait diviser les pêcheries de la côte atlantique en deux classes dis-

SUBVENTIONS ACCORDÉES À CERTAINES COMPAGNIES DE NAVIGATION

Les contrats de la New Zealand Shipping Company et de la Royal Mail Steel Packet Company sont renouvelés par de récents arrêtés en conseil.

La reprise générale du trafic maritime, permise par la signature de l'armistice, a eu pour résultat de faire renouveler les subventions accordées à deux compagnies de navigation faisant le service des ports canadiens. Ces subventions sont accordées, en vertu d'arrêtés en conseil passés le 19 décembre, à la New Zealand Shipping Company qui fait le service entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les ports canadiens, et à la Royal Mail Steam Packet Company qui fait le service entre Saint-Jean, Halifax, les Indes occidentales anglaises et la Guinée anglaise :

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 6 décembre 1918, envoyé par le ministre intérimaire du Commerce, dans lequel il est dit que l'arrêté en conseil du 5 avril 1917 autorise le gouvernement à accorder une subvention de \$11,666.66 pour chaque voyage complété par un navire de la New Zealand Shipping Company, Limited, entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie et la Nouvelle-Zélande durant l'exercice se terminant le 31 mars 1918. Le contrat entre le ministère du Commerce et la New Zealand Shipping Company expira en décembre 1915, et par suite de l'état de

tinctes : celle de la mer profonde et celle du bord ou du littoral. La pêche au large se fait en vaisseaux de 40 à 100 tonneaux, portant des équipages de douze à vingt hommes. La méthode employée est celle du chalut avec lignes et hameçons. Les appâts ordinaires sont le hareng ou le capelan et des amorces métalliques; et le poisson pris comprend surtout la morue, le merlu, l'églefin, le merlan jaune et le flétan. La pêche côtière se fait en petits bateaux, à pouvoir moteur d'ordinaire, contenant deux ou trois pêcheurs, et en petits navires avec des équipages de quatre à sept matelots. Ceux-ci se servent de filets ainsi que de lignes tant à main qu'à la traîlle; tandis qu'à terre, on pose des filets, des seines et des barrages. Le poisson du littoral comprend la morue, le merlu, le haddock, le merlan jaune, le flétan, le hareng, le maquereau, l'éperlan, l'aloise, le carrelet et la sardine. La pêche au homard la plus considérable se fait tout le long de la rive est du Canada, tandis que des huîtriers excellentes se rencontrent en nombre d'endroits du Saint-Laurent, surtout au large de l'île du Prince-Edouard. La pêche du saumon prédomine sur la côte du Pacifique, bien qu'il y ait une abondance de flétan dans les eaux septentrionales de la Colombie-Britannique. Le hareng abonde aussi en ces parages, servant surtout d'appât pour la pêche au flétan. Pour les pêcheries des lacs à l'intérieur, on se sert aussi de filets, de seines, de lignes et de hameçons.

Brûlé sous la chaudière pour produire l'énergie, le charbon donne un rendement de moins de 15 pour 100 des unités de chaleur utilisées, ce qui prouve que c'est une économie de le brûler de la manière ordinaire, si on en croit les données contenues dans le neuvième rapport annuel de la Commission de conservation. Par la carbonisation à basse température, on obtient les huiles légères et lourdes; le gaz peut être utilisé pour la production de l'énergie, et on peut brûler le résidu de coke de la manière ordinaire pour la production de la chaleur et de l'énergie.

guerre il fut impossible de le renouveler. On continua donc le service, mais les subventions furent accordées en 1916 et en 1917 par des arrêtés en conseil.

La New Zealand Shipping Company n'a pas pu continuer son service au cours de l'exercice présent parce que ses navires ont été réquisitionnés par le gouvernement anglais; mais maintenant que la guerre est terminée le bureau chef de la compagnie à Londres nous fait savoir qu'il aura un navire à St-Jean en décembre prêt à recevoir son chargement pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et qu'il pourra peut-être en mettre d'autres à notre disposition d'ici au 31 mars prochain.

On a voté un crédit de \$70,000 pour le paiement de cette subvention au cours du présent exercice, mais jusqu'à présent on n'a pas touché à cette somme. Le ministre recommande donc qu'il soit autorisé à accorder à la New Zealand Shipping Company la subvention ordinaire de \$11,666.66 par voyage complété ou commencé entre le Canada et l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur l'Océan Atlantique, au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1919; il est compris que, par suite des difficultés de transport et autres, la compagnie ne s'engage qu'à faire les voyages que lui permettront les circonstances, et il est évident qu'elle ne recevra paiement que pour les voyages accomplis.

Le comité approuve la recommandation précédente, et soumet le tout à votre approbation.

L'arrêté concernant les Indes occidentales anglaises se lit comme suit :

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 11 novembre 1918, envoyé par le ministre intérimaire du Commerce, dans lequel il est dit que le contrat qui avait été passé entre le ministre du Commerce et la Royal Mail Steam Packet Company de Londres, Angleterre, le 11 septembre 1913, est expiré depuis le 31 octobre 1918. D'après ce contrat la compagnie devait maintenir un service entre St-Jean et Halifax et les Indes occidentales anglaises et la Guinée anglaise, avec départ à tous les quatorze jours, et en retour on lui accordait une subvention annuelle de \$340,666.66, soit \$13,102.56 par voyage complet aller et retour.

Au commencement de l'année présente, le gouvernement anglais réquisitionna deux des quatre navires faisant autrefois ce service. Depuis la compagnie a fait tout en son pouvoir pour donner le meilleur service possible avec les deux navires en sa possession. Il est entendu que les deux navires réquisitionnés seront remis à leur propriétaire dans environ un mois. Dans l'inter valle, le ministre du Commerce ne croit pas qu'il serait désirable de faire un nouveau contrat à cause de la confusion qui existe actuellement dans le commerce et par suite de l'état anormal causé par la guerre. Il croit également qu'il ne serait pas bon d'interrompre le service actuellement, à cause de l'importance du commerce qui se fait dans les deux directions entre le Canada et les Indes occidentales.

En conséquence, le ministre recommande que le Conseil autorise le paiement d'une subvention à la Royal Mail Steam Packet Company au taux ordinaire de \$13,102.56 par voyage complet aller et retour entre le Canada et les Indes occidentales dans n'importe quelle direction, ou la moitié de ladite subvention par voyage ismple, aux termes et conditions de l'ancien contrat accordé à la Royal Mail Steam Packet Company, daté le 11 septembre 1911, lesdits paiements devant être faits pendant un an à partir du 1er novembre 1918.

Le comité approuve la recommandation précédente, et soumet le tout à votre approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.